



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Ecublens
Jeudi 13 février 2025 – 20h00
Grande Salle du Motty**

Présidence : M. Bernard Cottier
Scrutateurs : Mme Belyse Nahimana - M. Nicolas Morel
Secrétaire : Mme Silvana Passaro
Huissier : M. Florent Durussel

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Communications du Bureau du Conseil**
3. **Approbation de l'ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 21 mars 2024**
5. **Assermentation / élection**
6. **Préavis 2025/01 : Réfection et isolation de la toiture du bâtiment sis rue du Villars 13 – Crédit de construction**
7. **Préavis 2025/02 : Réaménagement des places de jeux de Veilloud et de la Coquerellaz – Crédit de construction**
8. **Rapport - préavis 2025/03 : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Anton Gaillard « Offensive solaire le long des chemins, quels sont les perspectives et le potentiel pour Ecublens ? »**

9. Droit d'initiative

- a. Développement du postulat M. le Conseiller Iseni Naser – « Demande d'étude pour l'éclairage optimisé des Terrains de Sport du Pontet »
- b. Développement du postulat de M. le Conseiller Charles Koller – « Comment la commune peut-elle accompagner et promouvoir les acteurs économiques et associatifs dans leur transition écologique tout en renforçant sa promotion économique locale ? (Référence : Action 5.1 du plan d'actions – Plan climat communal) »
- c. Autres interventions (postulat – motion – projet de règlement ou de décision – interpellation – vœu – question)

10. Communications municipales

- a. Communications écrites
- b. Réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité
- c. Communications orales

11. Divers

M. le Président

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Monsieur l'Huissier,

Monsieur le Technicien,

Madame la Secrétaire,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre Conseil communal du 13 février 2025, notre premier Conseil de cette année.

1. Appel

Vous avez certainement remarqué l'absence de notre Secrétaire suppléante Mme Fiona Calame, qui sera remplacée aujourd'hui par notre scrutateur suppléant M. Claudio Eyrauch.

Je vous remercie de l'accueillir avec bienveillance pour la gestion des zapettes.

Je passe sans plus tarder la parole à Mme la Secrétaire Silvana Passaro.

Je prie chaque Conseiller de répondre présent à l'annonce de son nom et d'actionner la zapette qui lui est dédiée à l'aide du bouton Entrée.

⇒ **L'appel révèle la présence de 54 Conseillères et Conseillers sur 69 et 15 personnes sont excusées.**

Conseillères et Conseillers excusés : Mmes et MM. Vanco Atanasov, Fiona Calame, Pierre Chapuisat, Sandra Chevalley, Eric Darbellay, Deborah Demontis, Jean-Paul

Dudt, Christine Gabriel, Ophély Gabriel, Michel Haradhun, Tony Manière, Pamela Raboud, Didier Realini, Yasmina Sandoz et Stefania Vero.

⇒ **Le quorum étant atteint - l'Assemblée peut valablement délibérer, la majorité est fixée à 28.**

J'excuse l'absence de M. le Municipal Jean Cavalli au Conseil de ce soir.

POINT 2 : Communication du Bureau

Je passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir les communications du Bureau.

Votations Fédérales du 9 février 2025

Votation fédérale du 9 février 2025, J'en profite pour remercier Mme la Secrétaire pour l'organisation de la journée ainsi que les membres du Bureau et M. l'Huissier pour avoir assuré le dépouillement des votations du dimanche 9 février 2025.

Il n'y avait qu'un objet, « l'initiative pour la responsabilité environnementale »

⇒ L'objet est refusé par 58,48% des suffrages

Au chapitre des représentations

Depuis notre dernier Conseil communal, j'ai eu le plaisir de représenter notre Conseil communal pour les événements suivants :

- Le 27 janvier pour la soirée de remise des mérites de l'ESL et de la municipalité dans cette même salle.
- Le 29 janvier pour la présentation de la plateforme Jeunesse de l'Ouest Lausannois.
- Le 7 février pour l'Assemblée Générale de l'abbaye des Patriotes d'Ecublens.

Au chapitre des correspondances

Je n'ai pas reçu de communication particulière pour cette période du début de l'année.

Au chapitre des communications présidentielles

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite transmettre une citation positive et qui a retenu mon attention.

Nelson Mandela a dit :

« Que vos choix soient le reflet de vos espoirs et non de vos peurs ».

Lors d'un échange entre le Bureau et le service du Contrôle des habitants, nous avons appris que deux Conseillers communaux ne sont plus établis sur Ecublens depuis plusieurs mois.

Ce sont des premières situations connues et il me semble utile et opportun de rappeler le devoir de chacun d'annoncer sa démission au Conseil dès le moment où il quitterait la commune.

Je vous lis l'article 4 de notre règlement du conseil communal qui fait référence à l'article 5 de l'ALEDP et 57 de la loi sur les communes.

Les membres du Conseil doivent être des électeurs dans la commune au sens de l'article 5 de l'ALEDP. S'ils perdent la qualité d'électeur dans la commune, ils sont réputés démissionnaires. La démission est effective à compter du jour où l'intéressé est radié du registre des électeurs.

En conséquence, Messieurs Shala Rexhep et Balokok Moïse sont réputés démissionnaires du Conseil communal, ayant quitté la Commune déjà l'année passée.

Je ne peux que recommander à chaque Président de groupe d'être attentif et de rendre également attentif chacun de ses membres sur ce point.

Pour vos agendas, une date prochaine à retenir, celle de la sortie du Conseil, qui est planifiée au samedi 24 mai. De plus grandes informations vous seront transmises en temps opportun.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président

Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour de cette séance. Si tel n'est pas le cas, je vous prie de vous manifester.

J'ouvre la discussion sur l'ordre du jour tel que présenté.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote.

Je remercie notre Scrutateur de lancer le vote. Malheureusement, le vote électronique pose quelques problèmes, nous allons passer au vote à main levée.

⇒ C'est avec **54 OUI** que l'ordre du jour tel que présenté est accepté.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 6 décembre 2024

M. le Président

Vous avez tous reçu ce procès-verbal, celles et ceux qui ne l'auraient pas reçu sont priés de se manifester.

Avant d'ouvrir la discussion, Mme la Secrétaire prie d'excuser la coquille concernant le nom de M. Hyseni à la page 18.

J'ouvre à présent la discussion sur le procès-verbal du 6 décembre 2024.

La parole n'est pas demandée, je clos la discussion.

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui approuvent le Procès-verbal tel que présenté sont priés de lever la main.

⇒ C'est à l'**unanimité** que le **procès-verbal du 6 décembre 2024** est accepté.

5. Assermentation / élection

M. le Président

Conformément à notre ordre du jour, nous devons procéder à l'assermentation de quatre conseillères et conseillers.

Il s'agit d'une part de Mme Ruchi Sharma, M. Virendra Kumar Parashar, et M. Thomas Colau, pour le Parti des Verts, en remplacement de la démission de Mme les Conseillères Irina Karpushova et Alice Krug et M. le Conseiller Alexandre Schilling.

D'autre part, il s'agit aussi de l'assermentation de Mme Carla Passaro, pour le Parti Forum, en remplacement de la démission de M. Renzo Posega.

Je vais demander à Mmes Sharma et Passaro, ainsi qu'à M. Parashar et Colau de se placer à l'endroit qui leur a été indiqué.

Puis je vais lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation.

Puis je nommerai chaque personne qui, à ce moment-là, lèvera la main droite en déclarant « Je le promets ».

Suite à cela, les conseillers et conseillères pourront rejoindre notre Assemblée où une place leur est d'ores et déjà attribuée.

Je vous prie de venir devant le Conseil et j'invite l'Assemblée à se lever.

Serment :

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Mme Ruchi Sharma

Je le promets

M. Virendra Kumar Parashar

Je le promets

M. Thomas Colau

Je le promets

Mme Carla Passaro

Je le promets

M. le Président

Dès cet instant, Mesdames les Conseillères Sharma et Passaro, et Messieurs les Conseillers Parashar et Colau, je vous souhaite la bienvenue au sein de notre Assemblée et vous adresse toutes mes félicitations.

À la suite des assermentations, **le nombre des Conseillères et Conseillers passe à 58 et la majorité est de 30.**

Élection d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux et des taxes

À la suite de la démission de M. le Conseiller Renzo Posega, un siège vacant à la Commission de recours en matière d'impôts communaux et des taxes demande à être repourvu ce soir.

J'attends vos propositions pour ce poste.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

J'ai le plaisir de vous présenter pour le groupe Forum pour la Commission d'impôts, Monsieur Antonio Puga.

M. le Président

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste. Je vous invite donc à désigner tacitement, par acclamation, M. le Conseiller Antonio Puga.

Élection d'un membre suppléant à la Commission Urbanisme

M. le Président

Toujours à la suite de la démission de M. le Conseiller Renzo Posega, un poste de suppléant à la Commission d'Urbanisme demande à être repourvu ce soir.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

Pour le groupe Forum, je vous présente pour la Commission d'urbanisme, M. Mattia de Cagna.

M. le Président

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste. Je vous invite donc à désigner tacitement, par acclamation, M. le Conseiller Mattia De Cagna.

Et pour finir, il reste à repourvoir un poste dans la Commission consultative du Fonds pour le développement durable.

M. le Conseiller Jacky Leimgruber

Pour le groupe Forum, je vous présente pour la Commission consultative du Fonds de développement durable, Monsieur Alfonso Izzo.

M. le Président

Considérant que nous sommes en présence d'un candidat pour un poste. Je vous invite donc à désigner tacitement, par acclamation, M. le Conseiller Alfonso Izzo.

6. Préavis 2025/01 : Réfection et isolation de la toiture du bâtiment sis rue du Villars 13 – Crédit de construction

M. le Président

A présent, je passe la parole à Mme la Conseillère Céline Zufferey, rapportrice de la commission ad hoc.

Mme la Conseillère Céline Zufferey

La Municipalité a mis en avant l'état critique de la toiture qui demande une réflexion impérative et sa volonté de préserver cet héritage communal.

Cependant, les Commissaires présents se sont interrogés sur la pertinence de ces travaux au vu des coûts envisagés et de l'absence de projet d'utilisation à long terme pour ce bâtiment.

Donc, c'est l'hésitation qui l'a emporté et c'est donc avec une voix contre et trois abstentions que la Commission laisse la décision finale à l'appréciation du Conseil.

M. le Président

Je remercie Mme la Conseillère pour son rapport et passe la parole au rapporteur de la Commission des finances, M. le Conseiller Nader Donzel.

M. le Conseiller Nader Donzel

Très rapidement, comme la commission ad hoc l'a relevé, la nécessité de la rénovation n'est pas à discuter.

Par contre, au vu de l'investissement nécessaire, même si celui-ci n'est pas d'un montant faramineux, on doit vraiment faire une sélection des investissements que l'on veut faire.

Effectivement, si on fait tous les investissements que l'on a dans le plan d'investissement, on va se retrouver avec une durée d'extinction de la dette excessive et donc on laisse, également, l'appréciation au Conseil de décider si c'est un investissement qui est opportun.

En conclusion, après une courte délibération, c'est tout de même à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/01 tel que présenté.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Donzel pour son rapport.

Avant d'ouvrir la discussion à l'Assemblée, la Municipalité souhaite-elle s'exprimer ? Cela ne semble pas être le cas.

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble de ce préavis.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

J'aimerais ajouter une précision par rapport aux délibérations de la Commission des finances parce que nous ne connaissions pas le montant de la démolition du bâtiment à la place d'une rénovation de son toit, au moment où nous avons délibéré. Certainement que si on avait eu connaissance de ce montant-là, qui est 4 à 5 fois plus bas que le prix pour remettre un nouveau toit sur le bâtiment, on aurait eu des discussions peut-être plus fournies et notre recommandation, ce soir, aurait peut-être été différente.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Alors tout d'abord, on peut souligner que c'est un bâtiment historique qui date de 1814, qui a une histoire chargée, il a servi tantôt de lessiverie, de poste de police, donc c'est une histoire importante qu'il faut considérer.

Par contre, nous, notre groupe, émettons certaines réserves sur ce préavis.

D'une part, il y a déjà eu un certain nombre de campagnes de rénovation, alors le préavis ne précise pas combien, quels ont été les coûts de toutes ces campagnes, mais j'imagine qu'elles sont d'un certain nombre et que le coût était relativement important au fil des années. Ce qui a amené, d'ailleurs, la Municipalité, de 1984, à se poser la question de l'opportunité d'une éventuelle démolition. C'était lié notamment à l'aménagement de la route du Villars.

D'autre part, nous trouvons que par rapport à l'ensemble du projet qui est présenté, le coût est relativement élevé. On parle de 358 000 francs juste pour la rénovation de la toiture actuelle et on se questionne si c'est vraiment opportun, au vu de tous les investissements et les dépenses auxquels notre commune doit faire face ou va faire face, d'engager un tel montant, sachant que ce ne sera probablement pas le seul dans les prochaines années qu'on devra engager pour ce bâtiment-là.

On s'attend soit à ce qu'il y ait un dépassement des coûts pour cette rénovation, soit à ce qu'il y ait aussi d'autres prochaines campagnes de rénovation qui se fassent.

En plus, à titre personnel, je questionne aussi l'amélioration énergétique qui est vantée dans le préavis au regard des investissements qui sont faits, c'est-à-dire qu'on fait un investissement de 358 000 francs mais on fait passer ce bâtiment d'une note G à F, ce qui est, somme toute, relatif au regard des défis énergétiques et environnementaux qui nous touchent actuellement et qui vont nous occuper ces prochaines années, notamment vis-à-vis du plan climat.

Donc de notre côté, on laisse la question de la démolition complètement ouverte.

On vous invite à refuser le préavis en l'état car on l'estime beaucoup trop cher par rapport à l'ensemble de la priorisation qui doit être faite sur ce bâtiment et sur l'ensemble des autres dépenses de la commune.

M. le Conseiller Sebastian Süess

A l'occasion de ce préavis, j'aimerais prendre quelques minutes pour contribuer à vous sensibiliser à un sujet qui me tient particulièrement à cœur : la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine bâti.

Avant qu'il ne fasse place à notre cher slogan, « Ville et Campagne », Ecublens était en fait un village marqué par des activités agricoles et viticoles. Un village qui s'est grossièrement développé au cours des derniers trois siècles et qui s'est constitué de quatre entités distinctes. Chacun de ces ensembles possède ses propres caractéristiques architecturales et raconte un pan de notre histoire locale.



Vous pouvez les observer sur cette orthophoto de 1955 - l'année de naissance de mes parents, prise tout à fait au hasard. On y voit les quatre entités villageoises avant les développements urbains conséquents des Trente Glorieuses.

Dans la partie « Campagne », de « Ville et Campagne » d'Ecublens, se situe le hameau de Rengès, dont la substance agricole est encore relativement homogène mais qui a connu, ces dernières années des réalisations importantes, mais sensibles au niveau de l'intégration architecturale.

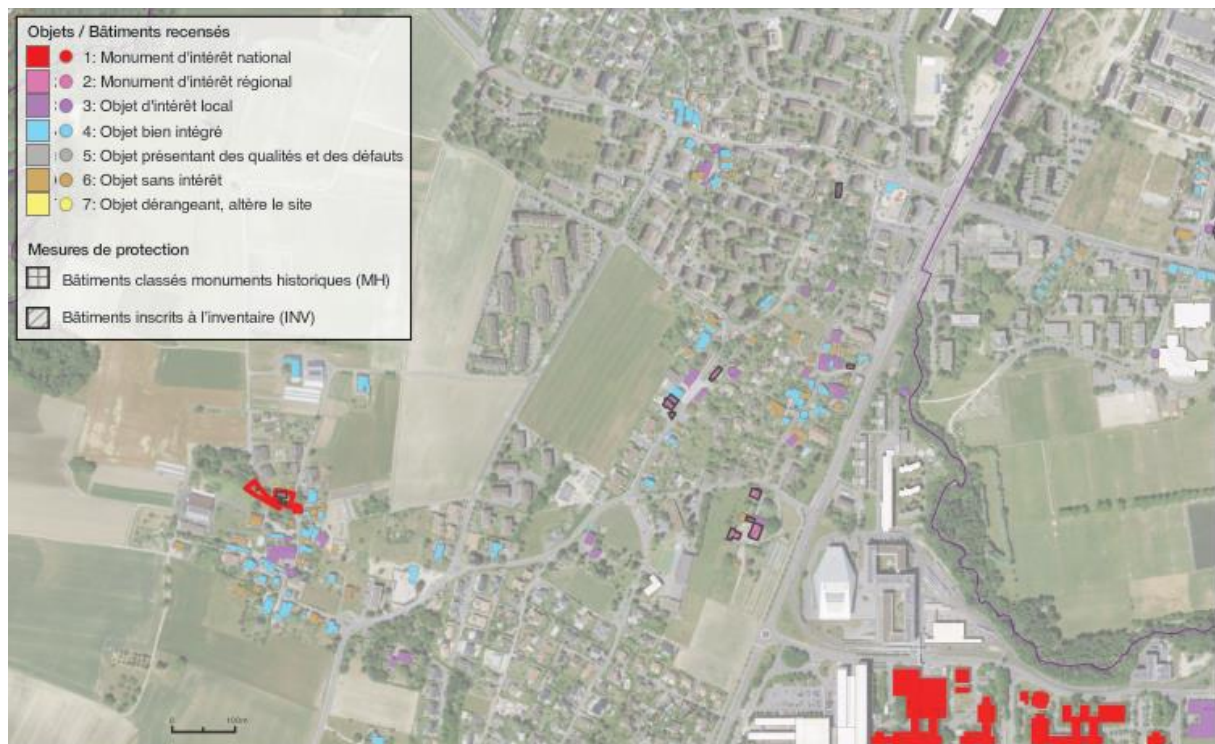
Puis, il y a bien sûr le noyau historique du Motty, qui se dresse sur la ligne de la crête qui a conservé des qualités stylistiques élevées. Le noyau historique est constitué d'édifices emblématiques comme le temple, ou la cure, avec ses vergers d'un côté et de l'autre côté, des bâtiments en contiguïté mais présentant des décrochements, dont notamment, un bâtiment d'habitation du XVIIe siècle et bien sûr l'Auberge et la salle communale.

En contrebas, le quartier de Bassenges qui est composé de nombreuses bâtisses, anciennement agricoles, mais qui, aujourd'hui, sont transformées en habitations ainsi que des maisons de maîtres. Bassenges s'inscrit dans la pente, ce qui se manifeste par la présence de nombreux murs de soutènement. Cette structure en palier demeure aujourd'hui bien visible.

Finalement, et peut-être la moins connue des entités villageoises, le hameau de Villars qui se dresse le long de la rue du même nom ainsi que sur un replat à l'amont. Le tissu rural de Villars est composé par des ensembles de maisons paysannes et de granges disposant parfois de volumétries très importantes. Le bâtiment dont il s'agit de rénover la toiture se trouve également dans ce hameau, c'est une maison paysanne avec un pressoir construit il y a plus de 200 ans. Grâce à la dernière sortie du Conseil communal au Moulin de Sévery, nous avons pu nous rendre compte de l'importance qu'avaient les pressoirs dans les anciens villages vaudois, qu'ils soient viticoles ou non.

Aujourd'hui, la lecture de ces structures bâties, de ces ensembles, devient de plus en plus difficile. Soit parce que les objets eux-mêmes, les bâtiments donc, ont fait l'objet d'importantes interventions, ce qui rend parfois méconnaissable la substance d'origine. Soit parce que l'urbanisation de ces dernières quelques décennies a progressivement englouti ces secteurs et estamper les limites.

Les bâtiments restent pourtant là comme témoins de notre histoire.



C'est le recensement architectural cantonal qui classe nos bâtiments en différentes catégories en fonction de leurs valeurs patrimoniales et historiques.

Note 1 : Bâtiments d'intérêt national, protégés pour leur caractère exceptionnel. Il y a là, évidemment, le château du Chillon, mais aussi la première étape de réalisation du complexe de l'EPFL qui est sur notre commune. Les bâtiments, en note 1, sont généralement classés monuments historiques par le canton et, par conséquent, protégés par la loi.

Note 2 : Eléments d'importance régionale, essentiels au patrimoine du canton. A Ecublens, le temple du Motty, ladite maison blanche au sud de la commune, pour celles et ceux qui la connaissent, ou encore le complexe comprenant le château et la ferme de Bassenges ont reçu la note 2. Les bâtiments en note 2 sont, en règle

générale, portés à l'inventaire des monuments historiques et par conséquent également protégés par la loi.

Note 3 : Objets d'intérêt local, ces bâtiments sont des témoins importants de l'histoire locale qui donne du caractère à notre village. Le bâtiment Villars 13, dont il s'agit de rénover la toiture, a reçu cette note.



Note 4 : Constructions bien intégrées à leur environnement, méritant une attention particulière parce qu'ils forment, avec les notes 3, le gros des cœurs des villages vaudois.

Si on voulait caricaturer, on pourrait dire que les notes 4 obtiennent leur valeur grâce à leur situation, de par leur intégration dans le tissu bâti. Les notes 3, par contre, disposent de qualités propres, ce qui souligne leur rôle dans l'héritage architectural.

Finalement, à la différence des notes 1 et 2 qui sont protégées par la loi, les communes sont responsables de définir le niveau de protection des notes 3 et 4.

Note 5 : Edifices plus modestes, qui présentent des qualités et des défauts mais qui participent malgré tout à l'identité des villages.

Les notes 6, je ne me souviens plus et les notes 7 feraient mieux de disparaître.

Mais comme le disait Victor Hugo, « L'architecture est le grand livre de l'humanité ».

Donc ces bâtiments anciens font partie de l'identité d'Ecublens. Ils racontent notre histoire et témoignent du passé villageois et de l'évolution de notre ville.

Il me paraît essentiel de prendre conscience de la valeur de ces bâtiments, dans leur situation dans les entités historiques, mais également par leur qualité propre et que nous agissions pour les préserver.

Après tout, ce n'est pas en mettant un coup de peinture sur un immeuble moderne, qu'on va retrouver le charme d'antan. Chaque bâtiment restauré est un morceau de notre passé que nous transmettons aux générations futures.

Le préavis qui nous est soumis pour vote, ce soir, porte sur la rénovation d'une toiture d'un bâtiment propriété de la commune. Je ne suis pas architecte, comme vous le savez, ni plombier d'ailleurs, mais au vu des photos, cette rénovation semble absolument nécessaire. Rénover cette toiture signifie lui donner l'importance qu'il mérite en tant que témoin de l'histoire. Il en va également de notre responsabilité de veiller au sens du serment que nous avons prêté en tant que Conseillères et Conseillers communaux, comme je le disais, de veiller à la conservation des biens communaux.

Chers et chers collègues, vous l'aurez compris, je vous invite à soutenir ce préavis.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

En montant la rue du Villars à droite, tout en haut de la rue, ces maisons sont prévues à la démolition. Et je sais ce que je dis, je suis concerné par la question.

On a parlé du pressoir au Villars 13. D'après ce qui nous a été dit, il n'y a plus rien de cet ancien pressoir. En effet, les pièces ont servi à rénover le pressoir de Bassenges.

On va mettre pratiquement un tiers de millions pour refaire une toiture, un peu les façades pour un appartement de 85 mètres carrés, qui va descendre à pas loin de 70 mètres carrés, vu qu'il va falloir faire une isolation périphérique à l'intérieur.

Mais si on veut aller plus loin dans la réflexion, le tableau électrique, l'infrastructure intérieure, les fenêtres, etc. je peux vous dire, que c'est pratiquement un million et demi qu'il faudra pour refaire ce bâtiment. Alors que le démolir, c'est 85 000 francs, ce qui nous permettrait d'avoir peut-être une mobilité douce plus importante à la rue du Villars pour la descendre, parce qu'actuellement, aussi bien en vélo qu'en trottinette ou à pied, c'est dangereux de descendre cette rue du Villars, vu le rétrécissement à ce niveau-là.

Je reste d'avis qu'il faut refuser ce préavis.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Je remercie M. Süess de nous présenter des plans et de nous rappeler le pourquoi on essaie de préserver certains éléments de notre commune.

Je reviens sur les dires de Mme la Conseillère Landry-Reeb qui met en avant que ce montant est conséquent.

Justement, au vu des investissements à venir, nous ne vous présentons que le changement de cette toiture, afin de maintenir ce bâtiment pour les années futures.

Et aujourd'hui, comme cela a été mis dans le préavis, la Municipalité n'a pas de projet pour ce bâtiment. Elle ne voulait pas se pencher sur ce projet-là qui n'est pas une priorité au niveau d'une transformation globale de ce bâtiment, mais c'est une priorité de le maintenir et de refaire cette toiture.

Le fait d'avoir un locataire nous permet aussi d'avoir un bâtiment qui reste chauffé et qui surveille s'il devait y avoir un problème, justement les infiltrations d'eau ou autre.

Vous avez raison quand vous dites qu'effectivement avec la toiture on passe d'une note G à une note F, mais il y a le chauffage à distance qui va arriver très prochainement à la rue du Villars et ce sera l'opportunité de changer le chauffage au mazout avec du chauffage à distance. Donc là, la note sera encore améliorée.

Le préavis d'aujourd'hui est de faire une toiture qui va durer, qui va permettre de conserver ce bâtiment pour les années futures et pendant de très longues années.

Et au fur et à mesure des investissements, effectivement, s'il y avait une opportunité tout d'un coup et un besoin d'utiliser ce bâtiment, on le viderait complètement et on en ferait quelque chose qui resterait un héritage de la commune et qu'on serait heureux dans le futur de dire heureusement que nous ne l'avons pas détruit.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Comme à chaque fois, on nous présente un projet, on va juste refaire le toit, ça ne va coûter que 350 000 francs, mais on sera bon pour plusieurs années.

Alors moi, je vous dis, déjà, 350 000 francs pour un toit, je trouve ça énorme donc rien que pour ça, il serait à refuser. Mais admettons que ce soit pertinent, que ce soit un bien essentiel.

Prenons l'exemple de la maison où Lénine a séjourné. On peut dire que c'est un bâtiment qui vaut vraiment la peine d'être conservé.

Tout ça pour vous dire que là, nous allons payer 350 000 francs que pour le toit. Alors que les normes électriques ne sont fantastiques étant donné qu'il est impossible de mettre des panneaux solaires vu que ce serait trop pour ce réseau électrique.

La tuyauterie ne devrait pas être parfaite non plus. Imaginez l'eau que ce locataire doit boire.

J'aurais aimé savoir combien coûtent toutes les rénovations pour mettre ce bâtiment à jour. Je n'étais même pas au courant de son existence et encore moins de son importance.

Alors, je vous invite, comme tous mes confrères, à refuser ce si c'est la volonté de la Municipalité de garder cet objet historique, alors qu'elle fasse un projet avec des vrais coûts, que nous puissions voter là-dessus.

M. le Syndic

Je crois que Mme Petoud l'a très bien dit. Ce projet est évolutif.

Aujourd'hui, on vous propose une première étape, c'est celle de la mise en sécurité du bâtiment par la rénovation totale de son toit et l'isolation de ce dernier, ce qui permettra quand même déjà des économies d'énergie. Encore pas extraordinaire, bien entendu, puisque les murs sont compliqués à isoler. Mais enfin, c'est une évolution qui se fera dans le temps.

Aujourd'hui, on n'a pas un projet à vous donner, on n'a pas des chiffres à vous donner pour la suite. Ça sera en fonction, effectivement, des travaux qui seront faits, mais en tout cas pas dans les années à venir, on peut déjà vous dire que ce ne sera pas dans les cinq ans, peut-être même plus. On a d'autres projets importants qui doivent passer avant et on estimait que c'était urgent de faire cette première étape. Pour protéger le bâtiment, pour le sauvegarder, et la Municipalité n'a aucunement l'intention de le démolir.

Si vous refusez le projet ce soir, il ne va rien se passer, il va rester là et puis on reviendra peut-être dans quelques mois, avec peut-être le même projet, la même idée. Mais en tout cas pas de projet définitif avec une réflexion complète et globale.

Et puis j'ai juste une dernière question à poser à M. Sandoz. Vous habitez où, M. Sandoz, à Ecublens ?

M. le Conseiller Sebastian Süess

En fait, ce qui me questionne dans ce calcul mathématique que vous faites entre l'investissement qui nous est proposé ce soir de 360 000 francs, et la destruction qui, bien entendu, est moins chère.

Le troisième chiffre, celui de la valeur de l'immeuble, du bâtiment, qu'elle soit sentimentale, pour reprendre vos propos, ou historique, elle n'est pas du tout considérée.

La toiture doit être faite pour que le reste de la maison reste en état. C'est aussi simple que ça.

M. le Conseiller Ibarrola

Ce qui me chicanait était de ne pas avoir la perspective de ce bâtiment. J'avais besoin de comprendre le projet global pour cette maison.

Mais en entendant la Municipalité, ce soir, des vraies réponses ont été apportées. Cette dernière prend ses responsabilités en termes d'investissement et de priorités.

Tout cela me rassure et je vais voter oui. Je vous invite à faire de même.

M. le Conseiller Gabriel Delabays

Chers collègues, je ne conteste pas et je crois que mon groupe ne conteste pas une certaine valeur historique à ce bâtiment et ne conteste pas non plus le passé historique de notre commune, comme l'a souligné notre collègue avant dans son excellente présentation.

Aujourd'hui, il y a une nécessité de mettre en valeur tout ce qui reste de ce passé villageois. Je pense qu'on est tous d'accord.

On a un ensemble de maisons, à droite en montant le Villars, qui est cohérent, et où une mise en valeur ne se questionne pas.

Par contre, on a un bâtiment, rue du Villars 13, tout seul, perdu au milieu d'un ensemble de maisons beaucoup plus modernes et ce bâtiment n'a plus tellement de sens.

C'est pour cela que l'on prône l'idée d'une démolition pour un projet qui soit global et non d'une rénovation pour qu'il tienne quelques années. On aimerait un réel projet.

M. le Conseiller Gerald Lagrive

J'ai refait une toiture avec pratiquement la même surface, si ce n'est pas plus, mais on était entre 100'000 et 150'000 francs. Ici on parle de 350'000 francs. Ce coût est vraiment excessif juste pour un sparadrap.

Je demande à la Municipalité qu'elle nous fasse un projet plus fourni. De plus, sous le toit, il y a les combles. Avec ce nouveau toit, nous allons isoler les combles. Je propose que l'on fasse une isolation sur l'appartement.

Dans mon ancienne profession, combien de fois on mettait des bacs avec des tuyaux qui allaient dans des écoulements plutôt que de refaire des toitures le temps qu'on trouve des moyens.

M. le Conseiller José Birbaum

Il me semble que la ferme qui vient d'être démolie juste en bas à la rue du Villars avait le même degré de protection que l'immeuble dont on parle ce soir. Mais personne était étonné de sa démolition ou a parlé de protection du patrimoine.

M. Süess se réveille ce soir et devient très sensible à ce problème.

Pour moi, la rue du Villars était condamnée dans son ancienneté. Du reste, je pense que M. Lagrive a raison surtout si le haut de cette rue va être transformée.

M. le Conseiller Jean-Claude Merminod

Bon, je ne vais pas refaire l'historique comme on l'a fait pour ce toit. Alors peut-être, c'est peut-être une nécessité de refaire ce toit. Mais où j'ai de la peine à me projeter, c'est sur ce que nous dit la Commune, à savoir que l'on ne va rien faire sur le reste du bâtiment pendant 5 ans, 10 ans voire même 15 ans.

Ils ne sont même pas capables, à l'heure actuelle, de venir nous dire, si on a fait une étude.

Ce projet est comme celui qui a une voiture, qui se dit, j'ai refait la peinture et puis on verra bien après si le moteur tient, si le reste tient, quoi, en somme.

Mme la Municipale Danièle Petoud

Vous avez raison M. Merminod, on ne s'est pas penché sur la question.

Pour la Municipalité, il y a des urgences, notamment pour les écoles, comme par exemple, une salle de gymnastique triple et des salles de classes. On préfère se concentrer sur ce genre de projet.

Aujourd'hui, nous sommes contents qu'il y ait un locataire qui entretient cette maison.

Le jour où il y aura un projet, ce sera pour en faire un lieu plutôt destiné à la population.

Mais aujourd'hui, on ne veut pas se pencher sur ce dossier, ni prendre du temps sur pour arriver avec un projet qui serait trop conséquent et que de toute façon, vous refuseriez, au vu des investissements qu'on a à faire ces prochaines années.

Nous vous avons soumis des projets avec des montants qui s'élevaient à quelques millions, comme la construction du collège du Croset-Parc pour 33 millions, la reconstruction de l'auberge communale pour 7 millions, la construction d'un nouveau bâtiment à la place des sports pour 6 millions et là nous venons vers vous avec un projet à 360'000 francs pour sauvegarder un bâtiment historique communal. Il ne s'agit pas de mettre un pansement sur ce bâtiment, mais bien de le préserver pour les générations futures.

M. le Conseiller Sebastian Süess

J'aimerais répondre à M. Birbaum parce que j'ai été personnellement ciblé par lui. Vous avez certainement raison que ma sensibilité a changé ces dernières années. Cela fait bien 5 – 6 ans que nous avons parlé de la ferme de Bassenges. De plus, c'était une note 4, alors que là il s'agit d'une note 3. La note 4, on démolit en prévision d'un projet qui permettra d'accueillir de nouveaux logements, voire même une crèche.

Je trouve que ce n'est pas tout à fait la même chose que de refuser aujourd'hui la réflexion d'une toiture d'un bâtiment qui sera soit démolie, soit restera là.

Je suggère quand même à Monsieur le municipal de répondre aux préoccupations par rapport à la note 4 qui héberge notamment le logement d'un Conseiller qui est intervenu deux fois, au sujet de ces notes, pour peut-être nous dire ce qui est planifié par le PACOM.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Avant de répondre à cette question, j'aimerais préciser que ce bâtiment prend place sur une parcelle qui est assez étroite au pied d'un talus, qu'il est au bénéfice d'une forme de droit acquis puisqu'il est là depuis plusieurs siècles et que toute l'urbanisation qui s'est faite autour est venue bien après lui.

Donc la rue de Villars, qui est effectivement un axe important dans les voiries de la commune, puisqu'elle relie la Rue de la Pierre à la Rue de la Maladière, est particulière puisqu'elle s'élargit quand on va en direction du Pontet. Mais cette parcelle, qui fait quelques centaines de mètres carrés, est aujourd'hui affectée en zone à bâtir. La parcelle 1303, qui accueille le trottoir élargi avec les plantations d'arbres, cette parcelle est aussi en zone à bâtir. Dans le cadre de la révision du PACOM, on doit la rendre au domaine public. Donc ce bâtiment, s'il était déconstruit, on devrait certainement rendre la parcelle au domaine public.

Si on considère les parcelles qui sont en dessous, la 1200 ainsi de suite, jusqu'à la rue du Villars 11 qui accueille la Maison Jaune, le poids public, la fromagerie-laiterie, la pinte du pontet, la ferme de Bassenges dont on a parlé, le dernier témoin de ce groupe de bâtiments, c'est la rue du Villars et le bâtiment dont on parle.

Je ne vais pas convaincre ceux qui ne sont pas du tout enclins à vouloir conserver ce bâtiment, mais effectivement, si on est un peu attaché au patrimoine des cubes là-haut, on peut au moins lui permettre une prolongation de vie puisque ceux qui nous succéderont, tant à l'exécutif qu'au législatif, auront tout loisir de lui trouver un usage intéressant. Pour l'instant, il y a une chose qui est sûre, c'est que c'est un bâtiment qui accueille des locataires à un prix qui est relativement bon marché par rapport au prix du marché.

De plus, on ne pourrait pas remplacer, déconstruire et reconstruire ce bâtiment pour un autre projet moderne.

Concernant la question de M. Lagrive, je n'ai pas très bien compris ce à quoi il faisait allusion par rapport au Villars.

Tout ce groupe d'habitations retient forcément l'attention du Service de l'Urbanisme, tout comme le centre historique du Motty, Bassenges aussi, pour lesquels on essaie de mettre en place des règles à vous proposer afin de protéger ce bâti. Cela ne veut pas dire qu'on ne doit pas y intervenir pour le rendre habitable et agréable. Mais c'est vrai que ce sont les derniers témoins historiques et donc il y a une attention particulière qui est portée.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Tout le quartier qui se trouve entre la route du Bois, chemin du Coteau, la rue du Villars et le chemin du Veilloud fait partie d'une nouvelle requalification de quartier. J'ai reçu les papiers du Canton pour nous expliquer ce qui allait se passer.

M. le Municipal Jean-Louis Radice

Je suis désolé mais je peine à comprendre.

Les bâtiments qui constituent le hameau du Villard, est aujourd'hui considéré en zone village et va rester en zone village. Il y a peut-être la dimension de la zone village qui est interrogée par la révision du PACOM, mais après, on est en moyenne densité.

Effectivement, le point délicat, c'est effectivement à hauteur de l'intersection route Neuve, rue du Villars et rue de la Pierre, quand on va en direction du chemin du Coteau. Alors cette rue est assez étroite, effectivement, mais elle va rester comme ça.

Le but, c'est de préserver ces centres historiques. Et puis après, le reste, c'est à interroger. Tout ça vous sera soumis à l'enquête publique.

Aujourd'hui, c'est soumis à l'attention de la Commission municipale consultative d'urbanisme qui examine tous les aspects du règlement et qui consacre beaucoup d'attention et d'énergie avec vigilance.

Ceux qui sont convaincus qu'il ne faut pas dépenser d'argent pour ce bâtiment, je ne vais pas leur faire changer d'avis. Mais je vous invite à faire le contraire.

M. le Conseiller Gérald Lagrive

Je vous parlerai après le Conseil pour mieux vous expliquer mais j'aimerais rajouter que sur ce quartier, il y a les droits de préemption de la commune.

M. le Conseiller Michele Mossi

Personnellement, je ne suis pas contre le fait d'investir 300 000 francs pour refaire une toiture d'un bâtiment. Ce que je suis contre, c'est de le faire sans avoir un vrai projet et sans avoir une vraie transparence devant les yeux. Je ne dis pas qu'il faut démolir ce bâtiment. On a bien compris que ce serait difficile de le remplacer et de construire quelque chose d'autre. Mais j'aurais bien aimé voir dans le rapport quelques éléments supplémentaires de certitude.

Qu'est-ce qu'on aimerait peut-être faire après ? Mais surtout, une expertise technique, non seulement sur la toiture, mais sur le bâtiment lui-même. Est-ce que les murs tiennent ? Madame la municipale nous a parlé du chauffage en mazout. La loi cantonale nous impose de le changer. Bien sûr, on pourra se connecter au futur réseau qui sera installé, mais ça coûtera aussi. Est-ce qu'il y aura des investissements nécessaires, évidemment, pour le faire ?

En soi, je ne suis même pas contre qu'on les fasse et que la facture finale sera de 500, de 600 ou de 700 000 francs, mais je serais pour le faire, pour un projet, pour une idée, pour quelque chose qui me fait aussi rêver.

Si j'étais la Municipalité, je retirerais le préavis et puis j'y ajouterais quelques éléments pour rassurer l'ensemble des Conseillers communaux afin de montrer que cet

investissement n'est pas à jeter à la poubelle mais que toute la structure du bâtiment est faite aussi pour durer pour les 50 ans, voire les 100 ans à venir.

Aujourd'hui, moi je n'en ai pas la certitude et j'aurais bien aimé la retrouver, soit dans le rapport de la Commission, soit dans le préavis. Mais aujourd'hui, vous ne m'avez pas convaincu à ce sujet.

M. le Syndic

Je répète, ce projet aujourd'hui vise à maintenir le bâtiment en état et éviter une dégradation de celui-ci, pour que dans un avenir qui n'est pas extrêmement proche, je veux dire pas avant 25 ans, car nos plans d'investissement sont déjà « overbookés » avec plein d'autres objets qui ont la priorité.

On n'a pas la liste de ce qu'on va y faire, mais je peux passer la parole à Mme Manzini, qui sera d'accord de vous dire ce qu'elle a envie d'y faire. Je peux aussi passer la parole à Mme Pittet Blanchette, qui peut vous dire tout de suite ce qu'il faut y faire.

On sait qu'on manque de locaux communaux. On sait pertinemment qu'on manque aussi d'un local, d'une salle digne de ce nom. On sait qu'on a des manques par rapport à plein de choses qu'on pourrait encore faire à Ecublens. On fait beaucoup. On est reconnu pour ça, mais on peut encore faire mieux.

Mais ne vous inquiétez pas, quoi qu'il arrive, ce bâtiment sera conservé et il sera un jour affecté à un autre usage que la location à un locataire. L'objectif n'est pas de le refaire pour le louer, c'est plutôt le jour où on le refait, c'est pour nos besoins.

Et puis j'ai une bonne nouvelle pour le chauffage. Il a déjà traversé la route en bas de Bassenges puisqu'il va alimenter le nouveau bâtiment.

Tout à l'heure, M. Birbaum a parlé de la ferme de Bassenges, je rappelle que c'est une parcelle privée, donc c'est toute la différence par rapport à ce dont on parle ce soir. Ce soir, on est chez nous.

Et ce chauffage à distance est amené à pouvoir remonter le long du Villars pour aller en direction de Clair-Soleil et des quartiers aussi avoisinants. Je n'ai pas exactement la planification en tête, mais très rapidement ou assez rapidement, le bâtiment en question sera raccordé au chauffage à distance.

Mme la Municipale Pascale Manzini

Dans le concept de la durabilité, c'est aussi laisser aux générations futures des espaces pour qu'ils puissent s'exprimer par rapport à des besoins et qu'ils auraient plus tard. Ce n'est pas à nous de tout préteriter et de démolir un bâtiment sur une surface comme l'a dit M. Radice, où de toute façon on ne pourra rien faire dessus après.

Nous sommes une ville de près de 14 000 habitants avec des manques, des demandes de la population, d'espaces, d'endroits de rencontres permanentes.

Je dois vous avouer qu'on ne connaissait pas et c'est grâce à un nouveau chef de service qui a fait un état des lieux de tous les bâtis sur la commune et il a fait justement des priorisations en fonction de l'importance et de l'urgence par rapport à l'entretien des bâtiments de la commune et celui-là, son urgence, c'est de le couvrir. Les ingénieurs qui travaillent dans notre commune ne prévoient pas un toit sans avoir

calculé si le bâtiment peut supporter ce toit. On vous remercie de nous faire confiance quand même.

Des idées, on en a plein, mais comme vous dites, on n'a pas non plus le financement, on a d'autres priorités.

M. le Président

Je vous propose maintenant qu'on a largement débattu sur le sujet d'accueillir une dernière intervention de Madame Landry-Reeb et que nous puissions, en connaissance de cause, avec tous les débats qui ont déjà eu lieu, passer au vote.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je voulais juste qu'on ne se méprenne pas sur les discussions qu'on a eues ce soir. La vaste majorité d'entre nous, sont, certes pour la préservation du patrimoine et également pour la durabilité. Mais c'est vrai qu'aujourd'hui, vous nous demandez de nous prononcer sur un projet pour lequel on ne connaît pas son futur.

Alors oui, certes, on laisse une certaine liberté pour les générations futures. Mais qu'est-ce qui nous dit que si on investit 360 000 francs aujourd'hui pour couvrir ce toit, selon l'utilisation que vous souhaitez faire dans 5, 10 ou 15 ans, on ne devra pas rouvrir ce toit pour pouvoir enlever tout l'intérieur et permettre l'utilisation que vous y aurez définie pour la population d'écus blancs ?

Donc c'est vrai que pour cette raison-là, je trouve que c'est délicat aujourd'hui de dire oui on investit 360 000 francs qui est quand même une énorme somme d'argent pour juste mettre un toit sur un bâtiment sans savoir quelle sera son utilisation future et si on ne devra pas détruire ce toit pour creuser l'intérieur et en faire une utilisation autre.

M. le Conseiller Cédric Sandoz

Je ne vais pas parler de ce bâtiment, je vais simplement vous parler de cette route.

On a tous signé un document pour connaître un peu ce qui va se tramer avec les ouvertures d'autoroutes et comme vous le savez, il y aura 5000 véhicules en plus par jour 5000 sur ce tronçon. Si vous avez 5000 voitures de plus, on aimerait un couloir pour les bus, pour les vélos pour que vous ayez vraiment la place. De ce fait, je pense que si on démolit ce bâtiment, on aura largement la place pour faire une bande pour la mobilité douce.

M. le Président

Très bien, je crois que nous avons largement débattu. Beaucoup de personnes ont eu la possibilité de s'exprimer.

Je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025/01 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/01,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,

- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'approuver la réfection et l'isolation de la toiture du bâtiment sis rue du Villars 13 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 358'000.-** (trois cent cinquante-huit mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine financier, plus précisément dans le compte n° 9123.21 « Villars 13 - rénovation de la toiture ».

Nous pouvons passer au vote à la main levée.

Celles et ceux qui approuvent le préavis 2025/01 tel que présentés sont priés de lever la main.

⇒ C'est avec **34 OUI** – 16 NON et 6 ABSTENTIONS que le préavis **2025/01** tel que présenté est **accepté**.

7. Préavis 2025/02 : Réaménagement des places de jeu du Veilloud et de la Coquerellaz – Crédit de construction

M. le Président

A présent, je passe la parole à M. le Conseiller Sebastian Süess, rapporteur de la Commission ad hoc.

M. le Conseiller Sebastian Süess

Dans les délibérations, la Commission relève la qualité des projets qui semblent adaptés à toutes les tranches d'âge. Un commissaire aurait souhaité l'intégration de plus grosses structures, à l'instar de certaines places de jeu à Lausanne. Un autre trouve qu'il n'y a pas beaucoup de changements à la place de jeu du Veilloud, qui paraît d'ailleurs encore relativement en bon état.

La Commission considère que les places réaménagées seront agréables pour les familles, en particulier en raison de l'arborisation plus importante.

Elle renonce à émettre des vœux parce que les remarques et demandes de la Commission semblent avoir été prises en compte par le service des travaux.

Après délibération, la Commission s'est prononcée à l'unanimité pour les conclusions du préavis 2025/02. Elle vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président

Je remercie M. Süess pour son rapport et passe la parole à M. Donzel, rapporteur de la Commission des finances.

M. le Conseiller Nader Donzel

Tout d'abord, nos excuses pour la petite coquille dans le titre du rapport. Il s'agit bien sûr du préavis 2025/02 et non 2025/01.

La Commission des finances n'a pas de point particulier à relever sur cet investissement qui figure dans la planification 2025-2029 et elle se plaît à relever la qualité du préavis soumis qui a séduit, plusieurs des membres.

Et c'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis 2025/02 tel que présenté.

M. le Président

En préambule, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Cela ne semble pas être le cas.

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis.

M. le Conseiller Daniel Sage

Je voulais juste souligner la qualité de la section durabilité dans ce rapport et puis aussi souligner la qualité de ce préavis en général.

On entend des mots qui font plaisir : désimperméabilisation des espaces de jeu, réemploi de matériaux, participation citoyenne. Il y a des gros efforts sur ce domaine-là.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du préavis 2025/02 tel que présenté.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2025/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accepter le réaménagement des places de jeux de Veilloud et de la Coquerellaz ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 532'000.- (cinq cent trente-deux mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 440 « Parcs et promenades » et la nature n° 5010 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 440.5010.177 « Veilloud et Coquerellaz – réfection places de jeux ».

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le préavis 2025/02 tel que présenté sont priés de lever la main.

⇒ C'est à l'unanimité que le préavis 2025/02 est accepté tel que présenté.

8. Rapport - préavis 2025/03 : Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Anton Gaillard « Offensive solaire le long des chemins, quels sont les perspectives et le potentiel pour Ecublens ? »

M. le Président

A présent, je passe la parole à M. le Conseiller José Birbaum, rapporteur de la Commission ad hoc.

M. le Conseiller José Birbaum

En préambule de ce rapport, je vous ai dit deux mots sur les raisons qui font qu'on vote sur un préavis, ce soir, qui en soi n'a aucune conséquence juridique.

La loi sur les communes n'est pas très claire à ce sujet, mais je vous rassure, la nouvelle loi qui a été mise en consultation depuis quelques jours, je l'ai découverte après l'élaboration de ce rapport, la nouvelle loi sur les communes qui a été mise en consultation éclaircit ce sujet pour l'avenir.

Je vous lis en deux mots le commentaire sur les postulats.

L'avant-projet de loi dispose que seuls les préavis sont nécessairement renvoyés à l'examen d'une commission, à l'exclusion donc des rapports rendus à la suite des postulats.

Et alors que le Conseil ne prend pas de décision à la suite du postulat, les renvois en commission ne devraient pas être obligatoires dans ce contexte.

Le règlement du Conseil communal peut déroger à ce principe, en prévoyant que les rapports rendus sur postulat doivent être renvoyés en commission.

À ma connaissance, notre règlement du Conseil ne prévoit pas cette clause, donc j'imagine qu'à l'avenir, c'est de la compétence du Bureau du conseil de décider.

Voilà, je vous lis simplement les conclusions de ce rapport.

La Commission se range derrière l'avis de la Municipalité, concluant un coût beaucoup trop élevé de ce genre d'installation, pour l'instant du moins. Par ailleurs, les contraintes légales, notamment les mises à l'enquête publiques, rendraient de telles installations difficilement réalisables. Elle partage également l'avis qu'il y a lieu de prioriser ses investissements futurs sur les 4 600 m² de toiture encore disponibles sur les propriétés communales, soit une capacité de panneau solaire de 860 kWh, une production d'environ 900 000 kWh/an supplémentaires (estimation personnelle du soussigné), qui permettrait de s'approcher des 1 300 000 kWh de production potentielle totale sur les bâtiments communaux.

A l'unanimité, la Commission vous recommande d'accepter les conclusions du préavis et de prendre acte de la réponse de la municipalité à ce postulat.

M. le Président

Je remercie M. le Conseiller Birbaum pour son rapport.

La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

J'ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du rapport-préavis.

M. le Conseiller Daniel Sage

Donc, voilà, on a un rapport qui est très bien documenté, qui propose une analyse approfondie des sites.

Et puis à l'échelle communale, c'est sans doute ce que l'on peut faire de mieux, et puis je pourrais suivre les conclusions.

Voilà il est dit dans le rapport préavis, 87 ans de retour sur investissement, ça paraît énorme, ça fait peur, donc il faudrait fuir ce genre de projet. C'est cette idée-là que j'aimerais essayer de déconstruire quand on parle d'infrastructure. Si on apprécie un projet uniquement par son retour sur investissement, on n'aurait jamais construit des barrages, des passerelles sur la route de la Pierre par exemple. On construit aussi pour répondre à des besoins.

Ici, ce que l'on peut bien imaginer, c'est de construire des structures qui soient porteuses pour le solaire, parce qu'on doit remplir des objectifs de production d'énergie renouvelable. Et donc, on aura peut-être besoin un jour de structures porteuses.

Faire du solaire, ce n'est pas seulement une question de rentabilité financière, c'est aussi une question de sécurité d'approvisionnement avec une énergie locale. C'est un enjeu presque d'indépendance nationale pour avoir notre propre énergie. Chaque report de production d'énergie locale accroît encore notre dépendance à l'étranger avec les risques de pénurie, d'incertitude sur les prix, etc. Faire du solaire, ce n'est pas seulement une question de rentabilité financière. Il y a aussi une valeur, un changement d'état d'esprit. On devient donc producteur de sa propre énergie localement. Ça nous éduque aussi à utiliser notre énergie quand elle est disponible par rapport au solaire. C'est un peu comme manger des fraises seulement en été en fait. Ça sert aussi à provoquer des regroupements d'auto consommateurs.

L'autoconsommation est un point crucial dans ce genre de projet. Cela crée une chaîne de connaissances, de compétences professionnelles locales et puis ça encourage aussi la population.

On pourrait aussi engager plus la population dans ce processus. Par exemple avec des ateliers participatifs comme le fait la coopérative Newatts. Puis aussi la comparaison des structures porteuses avec les toits, elle est un peu délicate à manier, elle est un peu trompeuse en fait. Parce qu'en fait là on mentionne des toits mais tous les toits ne sont pas des bons toits, ce ne sont pas des toits rentables. Il y a aussi les mauvais toits, les toits qui sont à l'ombre, qui ne sont pas accessibles, qui ne sont pas assez solides, etc.

Et donc à un moment donné, Si on veut atteindre nos objectifs de développement du photovoltaïque, il faudra bien investir un peu plus que les 20 ans de rentabilité actuelle.

Donc moi je voulais formuler le vœu que pour les prochains projets photovoltaïques, comme par exemple la déchèterie dont j'avais parlé il y a quelques années, on soit un peu plus holistique dans l'appréciation des projets et puis qu'on soit un peu plus aussi fédérateur pour essayer de regrouper les différents talents qu'on a sur notre commune avec l'expertise de l'EPFL, ou Coopérative citoyenne Newatts. On a tout pour faire d'Ecublens une vitrine de l'innovation en matière de production d'énergétique locale.

⇒ Annexe 1

Mme la Municipale Danièle Petoud

Vous avez tout à fait raison de dire qu'on ne doit pas s'arrêter uniquement à obtenir un retour sur investissement.

Il y a une loi qui est arrivée au 1er janvier 2025 qui est le regroupement de consommation propre virtuel (RCP). Le secteur de la durabilité suit attentivement les projets et lois en lien avec le photovoltaïque. Il entretient d'étroites relations avec les hautes écoles EPFL et UNIL. Il intervient dans les classes et participe aux travaux de Master proposés par les étudiant.es. Il y a dix jours, j'ai assisté au congrès de la Cité de l'énergie qui avait lieu à Lausanne. Le sujet principal était justement le photovoltaïque puisqu'on entend qu'on ne va, peut-être plus nous racheter l'électricité que l'on produit, en particulier en été ou à un prix beaucoup moins élevé que ce qui a été le cas ces dernières années.

Dans ce congrès, les intervenant.es étaient toutes et tous aligné.es pour dire qu'aujourd'hui il faut absolument autoconsommer l'électricité qui est produite grâce aux panneaux photovoltaïques. C'est bien le but de la commune de viser l'autoconsommation.

La ville de Fribourg donnait l'exemple de la création d'une coopérative cantonale pour le financement des panneaux sur les toits de leurs bâtiments communaux.

Ecublens est très bien dotée, vu que nous avons de la chance d'avoir et M. Sage l'a cité, la coopérative Newatts. Celle-ci qui a fait un appel auprès des citoyennes et des citoyens et qui a récolté suffisamment d'argent pour financer un premier projet sur le toit d'un des bâtiments de la Coquerellaz. Elle a profité en même temps qu'elle réalisait le projet de faire de la communication auprès des écoles. Elle travaille en ce moment sur un projet de RCP virtuel avec notre société intercommunale des énergies (SIE). Le secteur de la durabilité va lancer dès le mois de juillet un projet avec la société Group-it afin d'aider les propriétaires privés qui ne l'aurait pas encore fait à envisager la pose de panneaux photovoltaïques. On suit cela de près et la communication pour encourager la pose de panneaux photovoltaïques sera encore améliorée.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion et vous relis les conclusions du rapport-préavis 2025/03 tel que présenté.

CONCLUSION

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- ⇒ vu le rapport-préavis municipal n° 2025/03,
- ⇒ ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- ⇒ considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

de prendre acte de la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Anton Gaillard « Offensive solaire le long des chemins, quels sont les perspectives et le potentiel pour Ecublens ? ».

Nous pouvons passer au vote.

Celles et ceux qui accepte le rapport-préavis 2025/03 tel que présenté sont priés de lever la main.

⇒ Ce **rapport-préavis 2025/03** est **accepté à l'unanimité**.

9. Droit d'initiative

M. le Président

Nous passons au point 9 a) Développement du postulat de M. le Conseiller Iseni Naser – « Demande d'étude pour l'éclairage optimisé des Terrains de Sport du Pontet ».

M. le Conseiller Naser Iseni

Je me suis récemment rendu sur les terrains de sport du pontet, à côté de la piscine couverte, et j'ai constaté que beaucoup de jeunes et de moins jeunes l'utilisent pour la pratique du basket, du football, du Beach volley, etc.

Malheureusement, j'ai aussi constaté qu'à l'heure du crépuscule, L'activité diminue fortement et les pratiquants sont contraints assez rapidement d'arrêter leur sport favori par manque de lumière. Aucun éclairage artificiel n'est installé à cet endroit.

Cette absence d'éclairage limite fortement l'utilisation de ces équipements sportifs en dehors des heures du jour et ce faisant réduit les possibilités d'activité en soirée, notamment durant les mois d'hiver.

De plus, l'éclairage est un élément essentiel pour garantir la sécurité des usagers, en particulier lors des activités sportives en soirée.

S'agissant d'un sujet révélant de la compétence de la Municipalité, l'éclairage des saisons sportives pourrait être une mesure bénéfique pour améliorer la sécurité des pratiquants et rendre les équipements plus accessibles.

Partons de ce qui précède et considérons que la zone proche de la piscine de Pontet, incluant les terrains de basket, de football et de Beach volley, ne bénéficie d'aucun éclairage, limitant ainsi l'installation de ces équipements sportifs après la tombée de la nuit.

L'absence d'éclairage sur ces terrains restreint l'accessibilité et de la pratique sportive en soirée, particulièrement pour les jeunes et les adultes qui souhaitent utiliser ces infrastructures en dehors diurnes.

L'installation d'un système d'éclairage dans cette zone améliorerait la qualité de vie des habitants, favorisant la pratique de sport en plein air et dynamiserait l'activité communautaire en soirée.

Je demande à la Municipalité, premièrement, d'informer notre Conseil sur l'éclairage pour ces terrains déjà prévus ou si la Municipalité envisage d'installer des lumières dans un futur proche.

Deuxièmement, d'étudier, le cas échéant, la possibilité d'utiliser un éclairage qui réponde aux normes de sécurité, d'efficacité énergétique et de respect de l'environnement pour les terrains de basket, de football, Beach volley situés près de la piscine du Pontet.

Troisièmement, de réaliser une étude technique et financière concernant cette installation en tenant compte des aspects sécuritaires du coût d'installation, des économies d'énergie possibles et des subventions aux aides disponibles.

Pour finir, je demande de remettre un rapport aux membres de ce Conseil avec le résultat d'études lors du prochain Conseil communal.

⇒ **Annexe 2**

M. le Président

J'ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, je clos la discussion. M. le Conseiller quel est votre objectif.

M. le Conseiller Naser Iseni

Je souhaite que ce postulat soit renvoyé à la Municipalité.

M. le Président

Nous pouvons passer au vote. Celles et ceux qui acceptent le renvoi du Postulat à la Municipalité sont priés de lever la main.

⇒ C'est avec **51 OUI**, 0 NON et 7 ABSTENTIONS que **le postulat est renvoyé à la Municipalité.**

Nous passons au point 9 b) avec le développement du postulat de M. le Conseiller Koller : Comment la commune peut-elle accompagner et promouvoir les acteurs économiques et associatifs dans leur transition écologique, tout en renforçant sa promotion économique locale ?

M. le Conseiller Charles Koller

L'idée, ce soir, c'est d'ouvrir un peu tout le champ des possibles et je vous annonce déjà, que je vais choisir la voie de la commission de prise en considération pour justement pouvoir discuter un peu plus profondément, peut-être avoir 2-3 experts de la commune ou externe pour vraiment cibler quel chemin on souhaite prendre avant de l'envoyer à la Municipalité pour éviter qu'il soit trop ouvert avec plein de concepts et pas forcément des demandes précises.

Le postulat pose une question. Comment la commune peut-elle accompagner et



Postulat économie - introduction

Postulat : Une question

Comment la Commune peut-elle accompagner et promouvoir les acteurs économiques et associatifs dans leur transition écologique, tout en renforçant sa promotion économique locale ? (Référence : Action 5.1 du plan d'actions - Plan climat communal)



promouvoir les acteurs économiques et associatifs dans leur transition écologique tout en renforçant sa promotion économique locale ? (en référence à l'action 5.1 du plan d'action plan communal)

Ce postulat vise à encourager une réflexion approfondie sur les moyens par lesquels la commune pourrait jouer un rôle actif dans la transition écologique de ses acteurs économiques et associatifs tout en renforçant la résilience et l'attractivité économique locale. Si on le reformule peut-être d'une manière différente, on peut dire encourager une réflexion approfondie sur le rôle de la commune dans la transition écologique des acteurs économiques et associatifs. En fait, c'est trouver ou comprendre ou répondre à la question pour savoir quel est le rôle de la commune sur ces aspects-là.

Et puis, jouer un rôle de facilitateur, donc faciliter l'accompagnement des entreprises et associations locales vers des pratiques durables.

**Postulat économie - introduction**

Objectif:
Ce postulat vise à encourager une réflexion approfondie sur les moyens par lesquels la Commune pourrait jouer un rôle actif dans la transition écologique de ses acteurs économiques et associatifs, tout en renforçant la résilience et l'attractivité économique locale.

Objectif du postulat:
✦ Encourager une réflexion approfondie sur le rôle de la Commune dans la transition écologique des acteurs économiques et associatifs.
✦ Faciliter l'accompagnement des entreprises et associations locales vers des pratiques durables.

Pour les considérations, le postulat s'inspire de l'orientation thématique 5 du plan climat communal d'Ecublens, mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie, accompagner les actrices et les acteurs économiques et associatifs dans la transition, soutenir les circuits courts et l'économie circulaire, et promouvoir l'agriculture urbaine.

**Postulat économie - Considérations**

1. L'orientation thématique 5 du Plan climat communal d'Ecublens "Mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie"

- Accompagner les actrices et acteurs économiques et associatifs dans la transition.
- Soutenir les circuits courts et l'économie circulaire.
- Promouvoir l'agriculture urbaine.

**Planclimat**
Ville d'Ecublens (VD)

5
Mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est notre plan climat communal. Plus précisément sur le point 5.1 du plan climat communal d'Ecublens, on vise à intégrer la transition écologique au cœur des modes de vie et des activités économiques locales. On a toute une série de plans d'action avec notamment le point 5.1.1 qui dit développer un réseau d'entreprises désirant s'engager dans une démarche de durabilité. Après on en a d'autres, promouvoir auprès des établissements publics une offre de restauration

privilégiant des produits à faible impact carbone ou encore on a la partie interdire les emballages contenant des sacs plastiques à usage unique.



Postulat économie - Considérations

2. L'Action 5.1 du Plan climat communal d'Écublens qui vise à intégrer la transition écologique au cœur des modes de vie et des activités économiques locales.

Actions

5.1 - Accompagner les acteurs et les acteurs économiques et associatifs dans la transition

N°	Titre	Statut	État actuel	Compétence	Instrument
5.1.1	Developper et mener d'activités locales et d'engager les acteurs économiques	Adoptation	☆☆☆	☆☆☆	Spécifications Communales
5.1.2	Recevoir les entreprises locales et les acteurs économiques et associatifs	Adoptation	☆☆☆	☆☆☆	Inclusion
5.1.3	Travailler en partenariat avec les acteurs économiques et associatifs	Adoptation	☆☆☆	☆☆☆	Qualité
5.1.4	Participer aux projets de développement local de développement et d'activités locales	Adoptation	☆☆☆	☆☆☆	Spécifications Communales
5.1.5	Appuyer les entreprises locales et les acteurs économiques et associatifs	Adoptation	☆☆☆	☆☆☆	Spécifications Communales
5.1.6	Travailler en partenariat avec les acteurs économiques et associatifs	Adoptation	☆☆☆	☆☆☆	Spécifications Communales

Premier constat, on voit qu'un petit peu, je ne dis pas que c'est un fourre-tout, mais en fait, on a tous les sujets de société qui sont aussi touchés dans l'économie et puis on le voit bien avec le plan d'action, vu qu'on parle de cantine, on parle de déchets et puis on parle aussi d'acteurs économiques et de transition.

Troisième point en considération, c'est les initiatives similaires entreprises par d'autres communes vaudoises, comme Gland, qui ont mis en place des mesures pour favoriser les entreprises locales dans leur démarche de durabilité.

Alors Gland, c'est quand même quelque chose d'assez hybride parce qu'ils ont vraiment lancé un incubateur d'une nouvelle économie avec plein de choses qui se passent autour de ça.



Postulat économie - Considérations

3. Les initiatives similaires entreprises par d'autres communes vaudoises, comme Gland, qui ont mis en place des mesures pour favoriser les entreprises locales dans leur démarche de durabilité.

La Ville de Gland a lancé en juin 2024 une nouvelle mesure d'accompagnement de porteurs de projets locaux - l'Incubateur Nouvelle Économie.

Vous avez un projet entrepreneurial ?
Une idée créative qui a le potentiel de dynamiser l'économie à Gland ?
Une entreprise en pleine transformation ?

Le nouvel incubateur de la Ville de Gland est fait pour vous !

Organisé une année sur deux en alternance avec le prix Nouvelle Économie, l'Incubateur Nouvelle Économie propose à des porteurs de projets entrepreneuriaux, un catalogue de formations, d'ateliers et de mise en réseau avec des experts et des entrepreneurs.

Qui sont les porteurs de projets éligibles ?

Cette nouvelle mesure s'adresse à :

- des personnes physiques ou morales ;
- installées à Gland ou qui prévoient une présence à Gland ;
- correspondant aux critères de la Nouvelle Économie.

Ensuite, point 4 de prise en considération, le soutien offert par le canton à travers des programmes d'accompagnement de durabilité pour les collectivités et les entreprises, ainsi que le cadre stratégique fixé par le plan climat cantonal.

Il y par exemple, si vous connaissez, une coopérative vaudoise de transition écologique et sociale qui a été créée avec le soutien du canton et de plusieurs associations. La coopérative a pour objectif d'explorer les nouveaux modèles d'économie et soutenir des projets allant dans ce sens. Et puis, parallèlement à ça, on a aussi le projet Viva, qui représente la concrétisation du soutien à l'économie de transition du canton, avec notamment plusieurs missions qui sont de sensibiliser et informer le tissu économique sur les sujets de la durabilité pour faire face aux enjeux, mais aussi d'inspirer et promouvoir les actions fortes mises en place par les entreprises, et, grosso modo, faciliter la transition des entreprises vaudoises.



Postulat économie - Considérations

4. Le soutien offert par le Canton de Vaud, à travers des programmes d'accompagnement en durabilité pour les collectivités et les entreprises, ainsi que le cadre stratégique fixé par son Plan climat cantonal.



Coopérative Vaudoise de Transition Ecologique et Sociale



Faciliter la transition des entreprises vaudoises

Les missions de VIVA sont définies par une vision commune portée par les administrations économiques et régionales.

Mission 1: Faciliter et former les entreprises et les collectivités locales pour leur faire adopter les bonnes pratiques.	Mission 2: Engager et accompagner les entreprises locales dans la mise en œuvre de leurs projets.
Mission 3: Faciliter l'information accessible aux entreprises et collectivités locales pour leur permettre d'adopter les bonnes pratiques.	Fonds de soutien à l'économie durable Initiatives Les entreprises adhèrent aux 3 missions de VIVA et obtiennent un accompagnement personnalisé. Elles peuvent bénéficier d'un accompagnement financier et technique. Elles peuvent également bénéficier d'un accompagnement technique et financier. Elles peuvent également bénéficier d'un accompagnement technique et financier. Elles peuvent également bénéficier d'un accompagnement technique et financier.

Et puis finalement, si on le résume relativement simplement, c'est la manière dont une entreprise intègre la durabilité dans sa stratégie et dans sa vision, en tenant compte de l'aspect environnemental, de l'aspect économique (parce qu'en premier lieu, une PME doit être viable) et puis de l'aspect sociétal, qui inclut notamment tout ce qui concerne les employés, l'équité et tout ce genre de choses.



Postulat économie - Considérations

5. Les opportunités économiques offertes par la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), reconnue comme un levier de performance durable pour les acteurs économiques.

SECO (sozialwirtschaftliche Ökonomie)

Secretariat of Ethic & Economics SECO

Situations économiques & techniques économiques	Economie existentielle et économique	Travail / Promotion économique	Pratiques commerciales et publicitaires	Services et publicités
+	+	+	+	+

SECO : Secretariat of Ethic & Economics > Economie existentielle et Economie économique > Relations économiques > Développement durable et responsabilité des entreprises > Responsabilité sociale des entreprises (RSE)

(Développer durable et durable responsable)

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)



Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Et puis l'idée, en réunissant tous les acteurs, est de créer une occasion idéale pour sensibiliser, mobiliser, essayer de susciter des synergies, informer les acteurs sur les subventions de soutien à disposition – notamment via le programme du canton de Vaud –, stimuler la compétitivité et l'innovation, valoriser le terroir et renforcer l'attractivité d'Ecublens grâce à ces nouvelles thématiques.

29/44

« entreprises en transition » et accompagner spécifiquement certaines PME dans leur démarche de transition.



Postulat économie - Demandes

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités:

1. D'intégrer systématiquement la transition écologique dans la stratégie de promotion économique locale et d'inclure cette thématique lors des événements tels que les rencontres Municipalité & Entreprises.

- ✓ Tous les acteurs réunis, idéal pour sensibiliser et mobiliser.
- ✓ Créer des synergies.
- ✓ Informer sur les subventions et dispositifs de soutien.
- ✓ Compétitivité et innovation.
- ✓ Valorisation du territoire : Renforcer l'attractivité d'Écublens.

Concours annuel «économie circulaire»
 Ateliers « Entreprises & Transition »
 Accompagnement spécifique de PME dans la transition

Greffes municipal
PROMOTION ÉCONOMIQUE

Après ce meeting en 2017 les efforts de notre Ville ont permis de créer une dynamique entre la Municipalité et les différents acteurs économiques du territoire. Cette dynamique a permis de créer un réseau d'acteurs économiques locaux et de les accompagner dans leur développement. Cette dynamique a permis de créer un réseau d'acteurs économiques locaux et de les accompagner dans leur développement.



Point 2 : c'est de réaliser une étude de faisabilité visant à identifier les moyens concrets que la commune pourrait mettre en place pour accompagner les acteurs économiques et associatifs locaux dans leur transition écologique. Cette étude devrait notamment évaluer les besoins spécifiques des acteurs locaux en termes de soutien, et identifier les opportunités de synergie entre les différents acteurs du territoire.

Effectivement, c'est très conceptuel, mais l'idée est de partir d'un diagnostic précis pour adopter une approche d'action adaptée, optimiser les ressources de la commune, créer des synergies et maximiser l'impact, afin d'éviter d'utiliser l'argent public pour simplement tester deux ou trois choses. Il est plus pertinent d'avoir une analyse complète de ce qui est possible, puis de cibler des actions précises qui auront un réel impact.

Concrètement, il s'agit par exemple d'identifier les synergies locales en cartographiant les initiatives existantes et en expérimentant le tout au moyen d'un ou de plusieurs projets pilotes.



Postulat économie - Demandes

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités:

2. De Réaliser une étude de faisabilité visant à identifier les moyens concrets que la commune pourrait mettre en place pour accompagner les acteurs économiques et associatifs locaux dans leur transition écologique. Cette étude devrait notamment :

- Évaluer les besoins spécifiques des acteurs locaux en termes de soutien.
- Identifier les opportunités de synergies entre les différents acteurs du territoire.

Un diagnostic précis
 Une approche adaptée
 Optimiser les ressources
 Créer des synergies
 Maximiser l'impact

Identifier les synergies locales : Cartographie des initiatives existantes
 Expérimentation via un projet pilote

On parle d'engager un dialogue avec les acteurs locaux et les parties prenantes, y compris les entreprises, associations et coopératives, afin de comprendre leurs attentes sur ces sujets, en explorant différents formats de consultation tels que ateliers participatifs, enquêtes et groupes de travail thématiques.

Donc là, il peut être utile de préciser ce que l'on entend par « parties prenantes » : ce sont toutes les personnes, organisations ou groupes ayant un intérêt direct ou indirect dans un projet, une politique ou une activité.

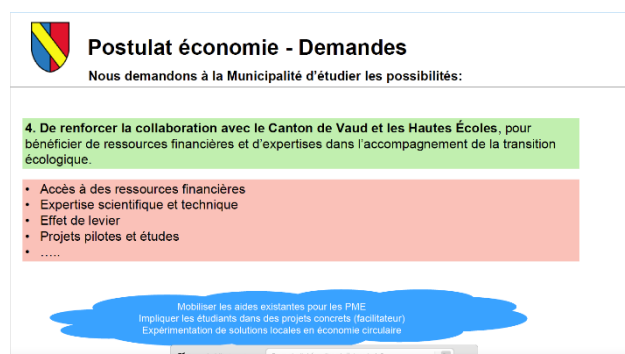
30/44

On peut citer, par exemple, les entreprises locales, les associations, les coopératives, la Municipalité, les administrations communales, les habitants et les consommateurs, les institutions académiques et hautes écoles, les collectivités publiques, les acteurs financiers, etc.

Concrètement, on peut envisager des ateliers participatifs et des enquêtes locales sur les attentes et les besoins concernant ces thématiques.



Autre point : il s'agit de renforcer la collaboration avec le canton de Vaud et les hautes écoles pour bénéficier de ressources financières et d'expertises dans l'accompagnement de la transition écologique. Cela se matérialise avec l'accès à des ressources financières, ainsi qu'à des expertises scientifiques et techniques. C'est également un effet de levier pour mener diverses actions et une opportunité de créer ou soutenir des projets pilotes et des études, de mobiliser les aides existantes pour les PME, et d'impliquer les étudiants dans des projets concrets. On peut intervenir en tant que facilitateur, par exemple en mettant ces étudiants en contact avec des entreprises, et expérimenter ensemble des solutions locales en économie circulaire.



Point 5, et ce sera le dernier : explorer, renforcer et mettre en place des partenariats avec des organisations reconnues, des coopératives, des entreprises ou des ONG pour co-construire des solutions favorisant la transition écologique.

Ces partenariats pourraient porter sur des initiatives telles que des projets pilotes en économie circulaire, des solutions d'agriculture urbaine ou des actions en faveur de la biodiversité, tout en restant ouverts à d'autres idées adaptées aux spécificités d'Ecublens.

L'idée est d'unir les forces afin de bénéficier de savoir-faire variés et de favoriser une dynamique adaptée aux spécificités locales. Par exemple, on pourrait envisager de mettre en place une ressource locale pour la réutilisation et la réparation d'objets, ou

encore encourager les entreprises locales à valoriser leurs déchets en créant des synergies.



Postulat économie - Demandes

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités:

5. Explorer, renforcer et mettre en place des partenariats avec des organisations reconnues (coopératives, entreprises ou ONG) pour co-construire des solutions favorisant la transition écologique.

Ces partenariats pourraient porter sur des initiatives comme des projets pilotes en économie circulaire, des solutions d'agriculture urbaine, ou des actions en faveur de la biodiversité, tout en restant ouverts à d'autres idées adaptées aux spécificités d'Écublens.

- Unir les forces
- Bénéficier d'un savoir-faire
- Favoriser une dynamique
- S'adapter aux spécificités d'Écublens

Mettre en place une ressource locale pour la réutilisation et la réparation d'objets.
Encourager les entreprises locales à valoriser leurs déchets en créant des synergies.

Comme je l'ai dit, il y a déjà des choses qui existent au sein de la commune, réalisées çà et là.

Ce postulat est donc l'occasion de regrouper toutes ces initiatives dans une vision économique. Je suis convaincu que cela viendra également compléter l'analyse en cours menée par le service de M. Cavalli, concernant la promotion économique.

Étant donné le caractère très conceptuel de ce sujet, j'aimerais que la proposition passe d'abord par une commission. Il serait en effet très intéressant de pouvoir examiner plus en profondeur les différentes possibilités, afin de renvoyer ensuite le postulat à la Municipalité avec une réelle feuille de route, ou du moins un plan d'action précis.

⇒ **Annexe 3**

M. le Président

J'ouvre la discussion sur le postulat.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

C'est vrai que pour travailler étroitement dans et avec les entreprises de toute tailles depuis des années, et en particulier dans le domaine de la durabilité, il est essentiel, lorsque l'on mène des mises en place de durabilité dans une entreprise, de respecter cet équilibre entre les aspects économiques, les aspects environnementaux et les aspects sociaux qui ont été évoqués tout à l'heure.

Il est vrai aussi que quand on est dans une plus petite entreprise, ce facteur économique, environnemental, social et cet équilibre est encore plus difficile à trouver.

Quand on est une petite entreprise qui est en plein boom, on a le nez dans les affaires, et mettre en place un certain nombre de choses de manière ciblée en place, cela ne se fait pas. Alors ça serait bien d'avoir une solution globale pour tous qui s'adapte avec des solutions vraiment ciblées par secteur d'activité et tenir compte de l'ADN de l'entreprise, du nombre d'années depuis quand elle est active, etc.

Aujourd'hui on se trouve dans une situation où l'Europe a beaucoup légiféré, mais pas seulement les contraintes au niveau législatif sur les grandes entreprises, mais a cascadié maintenant vers le bas sur les plus petites, moyennes et petites entreprises.

En Suisse, on va suivre très bientôt et toutes les entreprises qui sont actives à l'international font de plus en plus de demandes aux plus petits afin de savoir où ils en sont en matière de durabilité.

Cela est très difficile de pouvoir répondre et garder en fait les mandats avec des grandes entreprises quand on est une petite entreprise qui n'a pas fait même un diagnostic de où elle en est en matière de durabilité. Elle ne peut pas dire voilà ce que je fais de bien pour mes employés, voilà ce que je fais de bien pour l'environnement, voilà ce que je fais de bien au niveau économique et quel est mon impact économique pour ma commune, pour mon environnement.

Et donc, c'est à point nommé aujourd'hui effectivement que les communes se penchent sur comment est-ce qu'elles peuvent aider les entreprises et en particulier les plus petites à comment développer des solutions ciblées qui ne seront pas forcément des solutions qui vont coûter à l'entreprise mais qui a minima, auront un bilan neutre et un Win Win pour la société, l'environnement et l'entreprise et sa bonne marche.

Donc je ne peux qu'encourager le renvoi en commission du postulat.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

Tout comme pour le postulat précédent, mais pour lequel je n'ai pas levé la main suffisamment tôt, il me semble que ce serait quand même intéressant d'avoir l'avis de la Municipalité.

En l'occurrence, pour celui-ci, notre postulant a déjà annoncé qu'il souhaitait le renvoyer en commission, donc c'est sûr, ça, qu'on va voter.

Pour le précédent, on ne savait pas trop. Finalement, on pouvait le refuser ou pas ?

Moi je trouve que, en tout cas pour celui-ci, j'aimerais bien peut-être avoir l'avis de la Municipalité sur le postulat, si elle est favorable à ce qu'il y ait une étude et qu'il soit renvoyé à une commission comme le propose le postulant.

M. le Président

Je me tourne vers la Municipalité. Souhaite-t-elle s'exprimer ?

M. le Syndic

Effectivement, la Municipalité n'avait pas l'intention de prendre la parole sur ce postulat, partant du principe qu'il allait justement être développé, très bien développé d'ailleurs, par le postulant et qu'on laissait le Conseil communal prendre la décision de nous le renvoyer ou non, par le biais justement d'une commission.

C'est vrai que le choix de passer ce postulat par le biais d'une commission qui va juger de son opportunité est un choix judicieux.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos la discussion.

Comme il a été demandé de passer par une commission, ce passage exige le soutien d'un cinquième des membres présents.

Ceux qui soutiennent le postulat sont priés de lever la main.

Le nombre réglementaire étant plus qu'atteint, le postulat est renvoyé à une commission.

M. le Conseiller José Birbaum

Lors de notre dernier Conseil au mois de décembre, la discussion n'avait pas été ouverte suite à la réponse de M. Cavalli à mon interpellation.

Pour rappel, je questionnais la Municipalité sur deux points en relation avec mon rapport de délégué à la POL déposé en décembre 2024.

J'avais néanmoins pris la parole pour vous informer que je prendrai position sur cette réponse après avoir lu la réponse de M. Cavalli dans le procès-verbal des séances.

J'aimerais en effet relever en préambule que pour la deuxième fois en peu de temps, la première concernait la jonction autoroutière, la Municipalité répond à une de mes interpellations verbalement, sans mise à l'ordre du jour, ni même mention dans les communications municipales.

Je suis parfaitement conscient que notre règlement autorise à répondre verbalement comme elle l'a fait. Mais je lui rappelle qu'elle a elle-même créé un chapitre réponse interpellation sous l'onglet politique du site Internet public de la commune et que, bien sûr, les réponses à mes deux interpellations n'y sont pas. Cela signifie qu'il n'y a pas d'informations au public, non plus sur ces questions qui, j'en suis persuadé, intéresseraient beaucoup de monde.

Difficile de ne pas faire un lien entre la légèreté avec laquelle ont été traitées ces deux interpellations et la non-représentation des partis de droite à la Municipalité.

Je reviens donc aujourd'hui sur la réponse formulée par M. Jean Cavalli au nom de la Municipalité lors de la séance de décembre 2024 concernant mon interpellation suite au rapport des délégués de la POL.

Il faut avoir à l'esprit que notre commune participe annuellement au coût de la POL pour 2023 à concurrence de 13,2%, soit 2'370'000 francs.

Toute somme que la POL ne facture pas à la Vaudoise Arena, par exemple, augmente la facture pour Ecublens, d'où l'intérêt de cette question pour notre commune. S'agissant de la somme quasi insignifiante facturée par la POL pour la sécurité fournie à la Vaudoise Arena au cours des dernières années, M. Cavalli considère que cela n'est pas un thème à traiter par ce Conseil, puisque les compétences de police ont été déléguées au comité directeur de la POL.

Ce principe institutionnel de séparation des compétences m'est bien sûr connu.

Mais M. Cavalli oublie simplement que notre Conseil, en mai 2007, a accepté, contrairement à d'autres communes du canton et après un vif débat, de signer une convention de soutien financier annuel au centre intercommunal devenue la Vaudoise Arena, par l'octroi d'un montant couvrant partiellement son déficit, mais très clairement plafonné dans son montant maximum.

Je vous passe des nombreux éléments du business plan qui rendaient déjà à ce moment-là évident le très sombre avenir financier de la Vaudoise Arena. Mais nous n'étions pas actionnaires et notre avis n'apportait pas. Cette convention a été amendée par la suite sans en modifier notablement l'esprit, cependant.

En acceptant de ne facturer que très partiellement les prestations de la POL à la Vaudoise Arena, notre délégué au comité directeur fait fi de cette convention et de la volonté de ce Conseil à ce moment-là de cadrer son soutien en limitant à un maximum.

Il s'agit donc bien d'un point qui mérite d'être traité dans cet auditoire et qui peut faire l'objet d'une interpellation à notre Municipalité. Ce qui n'empêche pas naturellement que cet aspect soit également traité en Conseil intercommunal de la POL.

Mais me direz-vous, de quelles sommes parle-t-on ? Eh bien là aussi, nous aurions pu nous attendre à ce que nos délégués au comité directeur de la POL connaissent l'impact financier de sa décision et nous le communiquent lors de sa réponse. Et si cette somme était insignifiante, l'affaire serait aujourd'hui réglée.

N'ayant pu obtenir ces informations par notre délégué, j'ai donc déposé, lors du dernier Conseil intercommunal de la sécurité de l'Ouest lausannois, la POL donc, une interpellation pour obtenir ces chiffres. Cette initiative a été soutenue par la quasi-totalité des délégués présents, ce qui semble bien démontrer l'intérêt porté à cette question par les délégués des communes membres de la POL. Nous aurons d'ici la fin du printemps, la réponse du Conseil intercommunal et je vous tiendrai naturellement informé. J'examinerai à ce moment-là l'opportunité de vous proposer le vote d'une résolution.

Le deuxième point concernait le nombre extrêmement élevé d'amendes prononcées sur l'avenue du Tir fédéral et l'opportunité de la limitation à 50 km heure sur un court trajet d'environ 500 mètres voulu par la Municipalité d'Ecublens.

Concernant cette décision, M. Cavalli l'a motivée et justifiée par un vœu émis par l'un de nos Conseillers communaux.

M. Michele Mossi soulevait l'incongruité de cette réponse et je n'y reviendrai pas. Si les vœux émis dans ce Conseil étaient contraignants, cela se saurait, la Municipalité croulerait sous les vœux.

M. Cavalli affirme également qu'il n'y a rien que l'on puisse entreprendre comme mesure pour rendre plus attentifs les conducteurs de cette alternance des limitations 60-50-60 pour le moins singulière sur ce court tronçon et espérer améliorer la vigilance des chauffeurs et réduire le nombre de contraventions.

J'en prends acte sans avoir l'impression, toutefois, qu'elle découle d'une très longue réflexion. Depuis lors, j'ai eu l'occasion de m'entretenir informellement avec le commandant de la POL sur ce point. J'ai reçu spontanément de sa part une réponse intéressante expliquant partiellement ce très grand nombre d'amendes à Ecublens par rapport au reste de l'Ouest Lausannois.

Au cours des trois dernières années, des radars prévus sur d'autres grands axes de l'Ouest Lausannois n'ont pu être placés en raison des importants chantiers routiers, notamment. Et donc, vu l'indisponibilité des radars, nos boîtes à Ecublens ont été utilisées plus que d'ordinaire.

Voilà au moins une explication qui nous laisse entrevoir un avenir peut-être un peu moins punitif pour notre commune, dès lors que les grands axes routiers de l'ouest lausannois seront normalisés. Nous suivrons avec intérêt les statistiques à ce sujet.

Je précise que j'aurais naturellement souhaité que M. Cavalli soit là. Mais je ne pouvais pas remettre ma réponse à une autre séance.

M. le Conseiller Hyseni

Je vais prendre la parole pour déposer une question commune au nom des groupes politiques de ce Conseil. En effet, tous les Présidents de groupes, ainsi que Michele Mossi pour le groupe FORUM. Nous avons eu un malentendu sur le temps avec le Président de ce groupe.

Le 30 janvier 2025, nous avons appris par un communiqué de presse que la Municipalité de Chavannes s'est prononcée définitivement contre le projet de la jonction autoroutière sur le territoire. Or, comme vous le savez également, les deux jonctions d'Ecublens et de Chavannes étaient intimement liées. En effet, les poches créées, concept qui est utilisé par l'OFROU, devaient permettre de basculer le trafic local vers l'une ou l'autre et de minimiser ainsi les nuisances pour chaque commune pour autant qu'elle soit mise en service simultanément.

En 2014, lors de la consultation du projet général, la Municipalité a exigé de l'OFROU et de la DGMR que les deux jonctions d'Ecublens et de Chavannes soient ouvertes simultanément. Ce rappel avait été fait lors de l'interpellation urgente du conseiller José Birbaum en décembre 2018.

Le 7 décembre 2018, le Conseiller José Birbaum avait également déposé une résolution largement acceptée par le Conseil communal d'Ecublens, demandant à la Municipalité d'Ecublens que la Municipalité d'Ecublens fasse de cette simultanéité une priorité pour l'acceptation du projet. Effectivement, l'opposition déposée par la commune mentionnait cette exigence. C'est d'ailleurs l'une des seules parmi toutes les objections soumises par la commune qui a été acceptée par l'OFROU.

On peut lire à la page 74 du document d'approbation des plans partagés par le DETEC, l'OFROU a accepté le point 5 et a proposé le rejet de l'opposition pour le surplus. Puis à la page 75 du même document, l'OFROU confirme son engagement pour la mise en service simultanée des deux jonctions d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens.

L'historique et le suivi du projet de la suppression du goulet d'étranglement de Crissier montrent qu'il y a une volonté de tous les partis de voir un projet global se finaliser dans son ensemble afin d'assurer un développement harmonieux avec un moindre impact négatif auprès des villes.

Au vu du changement radical imposé par Chavannes, nous avons aujourd'hui une question à la municipalité.

Dans un article paru dans le 24 Heures à propos de la décision de Chavannes, la Conseillère d'Etat, Nuria Gorrite, annonce la tenue d'assises et de la mobilité de l'Ouest Lausannois.

Notre question, quelle sera la position défendue par la Municipalité lors de ces assises organisées par le canton ?

⇒ **Annexe 4**

M. le Syndic

Effectivement, je souhaite, au nom de la Municipalité, aussi évoquer brièvement la jonction autoroutière Chavannes, dont les médias se sont fait l'écho il y a quelques jours. La Municipalité comprend parfaitement qu'un tel sujet préoccupe les membres du Conseil et suscite de nombreuses interrogations.

La Municipalité a, tout comme vous, été très surprise par le revirement de la Municipalité de Chavannes, qu'elle regrette, mais qu'elle peut comprendre aussi sur certains points et dont elle n'a, par contre, pas à juger du bienfondé.

Néanmoins, une telle décision aura inévitablement des conséquences pour notre ville, lesquelles ne sont pas encore connues. Si la Municipalité suit bien évidemment ce dossier avec une grande attention, elle n'a pas encore eu l'occasion d'en discuter avec l'OFROU ni avec le canton.

En effet, nous sommes en attente des assises de la mobilité annoncées par Madame la Conseillère d'État, Nuria Gorrite, en réaction à la prise de position de Chavannes, dont ni la date ni la forme ne sont connues à ce jour, même s'il semblerait que des contacts bilatéraux seront mis sur pied entre le canton et les différentes communes concernées.

En conséquence, il nous est actuellement impossible de préjuger de la position future de la Municipalité, ni de vous en dire plus à ce stade et ce soir. Néanmoins, nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier lorsque cela sera possible.

M. le Conseiller Daniel Sage

Depuis la dernière version du projet de la jonction autoroutière d'Ecublens en 2018, avec son concept de mise en service simultanée des deux jonctions Chavannes et Ecublens, plusieurs nouveaux éléments sont apparus qui ont profondément changé le cadre de ce projet.

- La commune s'est dotée d'un plan climat qui vise une diminution de 34% du nombre de voitures/mille habitants pour 2030 et qui se poursuivra en 2050.
- Les TL ont débuté la mise en place de nouveaux services qui permettront la réalisation d'un transfert modal d'ici 10 ans.
- La Municipalité de Chavannes a dénoncé sa convention avec l'OFROU et le Canton concernant la Jonction de Chavannes ; en réaction le Canton propose des Assises de la Mobilité dans l'Ouest.
- Le DETEC a annoncé récemment la levée de toutes les oppositions, y.c. l'opposition de la Municipalité d'Ecublens qui demandait « l'ouverture simultanée Chavannes et Ecublens ». Le DETEC précise « qu'il n'entre plus en matière depuis le retrait du projet de la Jonction de Chavannes » et cela indépendamment de la décision de la Municipalité de Chavannes.

Notre interpellation consiste à demander à la Municipalité si elle s'est préoccupée de ces changements de conditions cadres et du nouveau contexte.

Le projet est complètement transformé avec des répercussions négatives sur la qualité de vie des habitants, que l'on peut facilement anticiper, forte augmentation des nuisances (trafic, bouchons, bruit, pollution, particules fines) et forte augmentation du coût des aménagements à charge de la commune.

Au vu de ces considérations, comment la Municipalité a-t-elle fixé les seuils de soutenabilité pour les habitants d'Ecublens et pour les finances de la commune ? Quels sont ses niveaux de tolérance ? Quels moyens a-t-elle engagés pour défendre les intérêts de la commune et de ses habitants lors des discussions ou lors des prochaines Assises ? Quels gains espère-t-elle tirer de ce projet de jonctions en matière de report modal et en espace libéré pour la réalisation des infrastructures de transport public, comme promis dans le projet initial ?

⇒ Annexe 5

Mme la Conseillère Landry-Reeb

Je vous avais promis le 7 novembre de revenir sur les réponses de la Municipalité à mon interpellation sur les mesures de prévention et de sensibilisation en matière de santé à Ecublens.

Le 7 novembre déjà, j'avais exprimé mes remerciements à la Municipalité pour sa réponse exhaustive à mon interpellation et annoncé donc que je reviendrai sur la question.

On a pu constater que le programme en matière de prévention et de sensibilisation en matière de santé à Ecublens est plutôt étoffé et que le label Ma Commune en Santé permet de maintenir un bon niveau d'activité de prévention et de sensibilisation dans de nombreux secteurs, que ce soit au sein des écoles, dans le préscolaire, le parascolaire, les centres de loisirs, les clubs sportifs, les associations d'aînés ou de seniors et auprès de la population dans son ensemble.

Il n'en reste pas moins, que les efforts doivent continuer et même se développer si l'on veut enrayer l'augmentation des maladies non transmissibles telles que le cancer, le diabète, l'obésité, les maladies cardiovasculaires et les risques qui y sont liés, par exemple infarctus et AVC.

Je souhaiterais donc à cet égard émettre un vœu, ce soir, permettant à la Municipalité de bâtir sur les forces et les opportunités qu'offre notre commune, ses habitants, ses entreprises actives dans la santé, et de combler, dans la mesure de ses prérogatives communales, certaines faiblesses ou lacunes du système éducatif vaudois.

Alors mon vœu est celui-ci, concernant les mesures de prévention et de sensibilisation en matière de santé à Ecublens :

- Sachant que le surpoids et l'obésité, qui sont eux-mêmes sources d'autres risques comme le diabète, les maladies cardiovasculaires ou le cancer, augmentent dans toutes les couches de la population, en particulier chez les enfants, les jeunes et dans les milieux défavorisés.
- Sachant que l'incidence des maladies cardiovasculaires et les risques qui y sont liés, infarctus, AVC, etc. peuvent être minimisés dès le plus jeune âge et tout au long de la vie par des mesures de prévention, par exemple en lien avec l'alimentation, la gestion du stress ou l'activité physique.

J'aimais le vœu que la Municipalité d'Ecublens explore la mise en place des mesures suivantes en pleine adéquation avec ses prérogatives communales et en complément de son programme existant de prévention et sensibilisation en matière de santé.

1. Multiplication de mesures et d'ateliers ludiques de sensibilisation et prévention en matière de santé en lien avec l'alimentation, la gestion du stress et l'activité physique dans le préscolaire, le parascolaire et les écoles, là où bien sûr la commune a des prérogatives, par exemple les activités facultatives, notamment en lien avec l'alimentation et ou l'activité physique, lors de sorties hors cadre, de camps et de semaines ouvertes, de cours à option, etc.
2. Recours à la slow mobile ou à d'autres initiatives similaires. La slow mobile est une cuisine pédagogique moderne aménagée dans une roulotte que vous pouvez voir à gauche sur l'image. Roulotte itinérante qui vise à sensibiliser les enfants et leurs familles à une

alimentation gourmande, saine et durable lors d'activités parascolaires, d'activités hors cadre ou de camps à option.

3. Mobilisation des agriculteurs, agricultrices de la commune en soutien des mesures et supports éducatifs mis à disposition et financés par l'agriculture que sont les brochures, les études d'une branche de production clé en main, l'école à la ferme, agro-image et de pratiquer des incitations auprès des enseignants à utiliser ces supports qui sont très précieux.
4. Lobby auprès du canton pour le développement de cours d'économie familiale en lien avec la santé.
Mesure subsidiaire de faire du lobby auprès du canton afin que les cours de cuisine de base et diététique le soient pour tous les élèves et non pas en option pour les élèves de la voie moins exigeante.

⇒ **Annexe 6**

M. le Conseiller Gabriel Delabays

J'aimerais déposer trois vœux ce soir.

J'ai deux vœux par rapport à des objets qu'on a traités ce soir et puis un vœu qui est indépendant.

Je commence par le premier qui concerne les lumières aux abords des installations sportives à Ecublens, en complément du postulat de notre collègue, le Conseiller Iseni, demande d'études pour l'éclairage optimisé des terrains de sport du Pontet.

Il me semble nécessaire d'y inclure l'ensemble des terrains sportifs touchés par la problématique évoquée dans le postulat.

Ainsi, j'émets le vœu suivant que la Municipalité inclut dans l'étude qui sera menée la possibilité d'installer des éclairages aux abords du terrain multisports du Pontet, situé à proximité du collège du Pontet, entre le skate-park et la Sorge qui me semblait n'être pas concerné d'ailleurs par la demande initiale.

⇒ **Annexe 7**

Ensuite, pour le deuxième but, il s'agit de nouveau du bâtiment rue du Villars 13 pour une valorisation de ce bâtiment. Il concerne évidemment le préavis, je ne vais pas revenir dessus. Il me semble nécessaire, comme je l'ai précisé avant dans mon intervention, de témoigner de la mémoire historique et villageoise aux bâtiments anciens situés sur notre commune. Il s'agit aussi de répondre aux défis de notre commune en matière de besoins en bâtiments publics. A ce titre, je dépose donc le vœu suivant.

J'émets le vœu que la Municipalité réfléchisse à un projet global de mise en valeur du bâtiment situé à la rue du Villars 13. Ce projet devrait inclure la dimension de servir à la population d'Ecublens dans un esprit d'utilité publique tout en mettant en valeur le patrimoine historique et les différentes fonctions qu'a eu ce bâtiment tout au long de ces deux siècles d'existence.

Je remercie la Municipalité pour l'attention qu'elle portera à ce vœu, qui se veut constructif et propose une solution au regard de l'importance historique de ce bâtiment.

⇒ **Annexe 7**

Concernant le troisième vœu, qui a pour sujet le street workout, plus d'installations pour une population écublanaise en santé !

Je rappelle que lors du conseil du 31 mars 2023, notre collègue Monsieur le Conseiller Daniel Sage avait déposé le vœu suivant « Callisthénie Street Workout » - encourager la Municipalité d'étudier la possibilité d'avoir une ou deux installations.

Pour rappel, ce type d'installation vise à pouvoir pratiquer un ensemble d'exercices physiques, de musculation et de gymnastique. Ils sont en particulier très populaires chez les jeunes et constituent aussi des lieux de rencontre entre les jeunes et jouent un renforcement de la cohésion sociale.

La Municipalité avait répondu au vœu de M. le Conseiller Sage, indiquant qu'une demande similaire avait été formulée par le secteur jeunesse d'Ecublens et qu'elle était appuyée dans le cadre de la démarche participative « Epenex évolue ».

Depuis, et fort heureusement, un street workout a été inauguré à Epenex le 2 novembre 2024.

Ce type de structure connaît un succès toujours plus grandissant partout en Suisse, avec de nouvelles installations réalisées dans plusieurs communes. Plusieurs installations ont notamment été réalisées dans la région lausannoise, à Renens, Saint-Sulpice et Lausanne, où sont en réflexion.

A ce titre, j'émet donc le vœu que la Municipalité étudie la possibilité d'installer une voire plusieurs installations supplémentaires de type street workout à Ecublens sur le modèle de celles installées à Epenex.

⇒ **Annexe 7**

M. le Conseiller Lorik Hyseni

Toujours pour rester sur l'interpellation que le Conseiller Daniel Sage vient de faire, J'avais plusieurs questions qui sont reliées à l'interpellation que Daniel a faite.

Il y a un petit développement au début, je suis désolé.

Le 30 janvier 2025, le DETEC a envoyé le document « Approbation des plans aux opposants du projet définitif pour les routes nationales, suppression du goulet d'étranglement Crissier, mais aussi aux requérants », c'est-à-dire l'Office fédéral des routes.

Ce document nous explicite les faits et l'ouverture de la procédure d'approbation des plans pour le projet définitif suppression du goulet d'étranglement de Crissier auprès du département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication du DETEC. Le projet définitif est selon la page 6 du document composé de différents projets partiels.

Or on comprend lorsqu'on lit le document que deux projets partiels disparaissent du projet définitif c'est le numéro 4, la nouvelle jonction de Chavannes et le numéro 5, projet de protection contre le bruit sur les communes de Lausanne, Chavannes-près-Renens, Ecublens, Crissier, Bussigny, Villars-Sainte-Croix et Echandens.

En me référant à l'ordonnance qui est citée dans ce même document, c'est l'ordonnance sur les routes nationales et l'article 15, manière de procéder en cas de modification substantielle du projet, cet article dispose que si le projet initial subit des changements importants pendant la procédure d'approbation des plans, c'est-à-dire là

actuellement, enfin, ça a été passé, le projet modifié doit être à nouveau soumis aux intéressés pour avis et le cas échéant mis à l'enquête publique.

Or, aujourd'hui, deux projets parcelles ont été retirés du projet définitif qui a été soumis au DETEC. Ce retrait aura forcément des conséquences sur Ecublens, comme mon collègue l'a déjà dit, tant au niveau des coûts budgétaires que des coûts sur la santé de ses habitants. A la page 498 du document d'approbation des plans du DETEC, il est signalé qu'un recours au tribunal administratif fédéral peut être fait dans les 30 jours suivant sa notification.

Par conséquent, mes questions sont les suivantes :

- ⇒ La municipalité a-t-elle envisagé de faire un recours ?
- ⇒ Sinon, celui-ci serait-il envisageable pour le cadre juridique que je viens de rapporter ou pour d'autres raisons juridiques ?

⇒ **Annexe 8**

M. le Conseiller Aitor Ibarrola

C'est pour terminer peut-être sur un ton un peu plus sympa.

Je me permets de prendre la parole aujourd'hui avec une petite anecdote. Il y a quelques mois, j'ai remarqué l'installation d'une cabine téléphonique aux abords du collège de la Coquerellaz. J'ai immédiatement pensé, super, une nouvelle boîte à livres va bientôt voir le jour. Après tout, notre belle commune est déjà connue pour ses initiatives littéraires. J'étais tout réjoui à l'idée de voir cette cabine se transformer en un véritable trésor de partage de livres.

Cependant, quelques mois plus tard, je constate que cette cabine est restée dans son état initial, un peu comme un livre qui attend d'être ouvert. Alors, avant qu'elle ne devienne le décor d'une comédie romantique où les livres ne se rencontrent jamais, J'aimerais poser quelques questions à notre chère Municipalité.

Avez-vous un projet d'aménagement et de décoration pour cette cabine afin qu'elle puisse accueillir des livres que nos habitants auront envie de partager ?

Et la deuxième question, si oui, pouvez-vous nous donner une idée des délais pour ces aménagements ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et pour toutes les belles initiatives que vous mettez en place pour enrichir notre commune. Qui sait ? Peut-être que cette cabine deviendra bientôt le nouveau point de rencontre des amateurs de la lecture.

Cette intervention, je l'ai préparée hier soir, mais on m'a signalé aujourd'hui et j'ai pu le constater personnellement sur place que cette cabine était en cours d'aménagement aujourd'hui même, de ce fait, j'ai rajouté un petit texte à la main. C'est une jolie coïncidence et les réponses à mes questions sont ainsi répondues de facto et dans un temps record, si j'ose dire. Encore merci pour cette belle initiative et je pense que j'avais quand même préparé ça, ça me permet quand même, l'idée c'était de remercier la Municipalité pour l'initiative et pour son aménagement.

⇒ **Annexe 9**

M. le Président

La parole n'étant plus demandée. Je clos la discussion et passe au point suivant.

10. Communications municipales écrites et orales

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la communication municipale écrite :

1. Eclairage public mise en service de la télégestion.

J'ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, je clos la discussion.

Nous passons maintenant au document "réponses aux questions et aux vœux adressés à la Municipalité".

Je vous rappelle que sur ce point, il n'y aura pas d'ouverture de discussion.

Nous arrivons au dernier point de l'ordre du jour.

11. Divers

M. le Président

J'ouvre la discussion.

Mme la Conseillère Valérie Bernier

Je voulais remercier la Municipalité et plus particulièrement M. Germain Schaffner pour sa réactivité par rapport à un vœu que j'ai formulé en juin dernier, qui demandait la sécurisation des trajets scolaires, en particulier sur la zone, sur la route du Bois, sur la zone des trois ponts.

Pour ceux qui sont passés par là récemment, vous aurez remarqué qu'il y a eu une barrière qui a été installée. Je tenais à souligner la rapidité avec laquelle les travaux ont été faits. En deux semaines, à peine après mon vœu, les travaux les plus urgents avaient déjà été faits. Puis, en à peine huit mois, les travaux sont presque terminés.

Du coup, je tenais à exprimer ma satisfaction face à ça. Vous démontrez que la sécurité des écoliers est une préoccupation majeure pour vous. C'est un geste significatif, un message fort qui est envoyé à la population.

Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

M. le Président, vous n'avez pas ouvert les communications municipales orales. J'en profite pour prendre la parole maintenant.

J'ai déposé sur votre table un petit flyer. Il vous annonce les actions que nous allons réaliser lors de la semaine d'action contre le racisme en 2025. Je vous signale notamment deux points. Le mercredi matin, à la bibliothèque, nous allons travailler un atelier pour adultes, la diversité à travers des histoires. Nous ferons la même chose le mercredi après-midi, mais avec les enfants. Et puis surtout, le jeudi 20 mars, à 18h30, à l'espace Nicollier, il y aura la projection du film documentaire « Je suis Noir », qui sera suivie d'une table ronde et d'un apéritif.

Je vous signale d'ores et déjà, vous ne l'avez pas encore reçu, mais que la réponse au postulat de Jean Aristide Timba Bema, qui parle de cette thématique, se fera le soir du conseil. Je vous invite vraiment à venir partager et à venir discuter avec nous autour de cette thématique lors de ces différentes activités.

Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb

Je voulais simplement vous rappeler la visite des 55+ à la ferme des Tilleuls à Renens le 25 février à 13h45. Vous vous rappelez qu'Ecublens participe aux activités de cette ferme. C'est l'occasion aussi de venir voir un petit peu ce qui s'y fait.

Première partie, ce sera une partie animée par la présidente de la Fondation de la Ferme des Tilleuls, Marianne Huguenin, ancienne syndic de Renens, qui parlera un peu d'histoire du lieu et de la structure en céramique qui se trouve à l'extérieur.

Et puis moi-même, membre du conseil de fondation, je ferai la visite intérieure de l'exposition actuelle qui est un monde féérique de la bande dessinée d'artistes biénois qui s'appelle Pulpattak. Même si vous n'êtes pas 55+, vous êtes les bienvenus et les inscriptions se font vers moi.

Mme la Conseillère Carla Passaro

Je souhaite prendre la parole en tant que secrétaire de la jeunesse d'Ecublens pour vous faire part de notre prochaine manifestation. Nous organisons un match aux cartes le samedi 15 mars à la Grande Salle du Motty.

Donc n'hésitez pas à vous inscrire et parlez-en autour de vous et les inscriptions se font auprès de moi.

M. le Conseiller Lorik Hyseni

En début de séance, le Président du Conseil communal nous a lu l'article de loi 97 de la loi sur les communes. J'aimerais juste le renvoyer à l'alinéa 2 qui précise que « s'ils perdent la qualité d'électeurs en parlant des conseillers communaux, s'ils perdent la qualité d'électeur, ils sont réputés démissionnaires ; la Municipalité en informe immédiatement le Bureau du Conseil. La démission est effective à compter du jour où l'intéressé est radié du registre des électeurs.

Pourquoi je fais cette intervention ? Tout simplement parce que les présidents n'ont pas de compétence pour aller chaque mois vérifier si en fait les Conseillers et Conseillères communaux vivent toujours à Ecublens.

Donc c'est vraiment de la compétence administrative communale. Et je pense que ce qui s'est passé, en tout cas, je l'espère, c'est que chaque année, le registre est vérifié et puis que là, actuellement, il a été vérifié.

M. le Syndic

Monsieur le Président, j'ai un peu de peine à laisser passer ça. Je suis désolé, mais je pense que ce n'est pas non plus de la responsabilité de notre contrôle des habitants, d'aller régulièrement contrôler si vous toutes et tous, êtes toujours inscrits sur Ecublens.

Je crois qu'ils ont beaucoup, beaucoup, beaucoup de travail à faire, hormis ça. Et ça reste la responsabilité du Conseiller ou de la Conseillère élue d'annoncer son départ de la commune.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée, je clos ce point.

Le Bureau vous prie d'excuser les désagréments liés aux zapettes.

Je vous rappelle que notre prochaine séance se tiendra le vendredi 21 mars à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, je clos maintenant la séance en vous remerciant de votre participation et vous souhaite une excellente fin de semaine.

Il est 23h10.

Le Président



Bernard Cottier



La Secrétaire

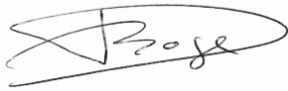


Silvana Passaro

Annexes :

- 1- Vœu sur le Rapport-préavis 2025/03 : M. le Conseiller Daniel Sage
- 2- Postulat : Demande d'étude pour l'éclairage optimisé des Terrains de Sport du Pontet – M. le Conseiller Naser Iseni
- 3- Postulat : Comment la commune peut-elle accompagner et promouvoir les acteurs économiques et associatifs dans leur transition écologique, tout en renforçant sa promotion économique locale ? – M. le Conseiller Charles Koller
- 4- Questions communes des groupes de Conseil communal : Jonction autoroutière
- 5- Interpellation : Où nous mènent les jonctions autoroutières ? – M. le Conseiller Daniel Sage
- 6- Vœu : les mesures de prévention et de sensibilisation en matière de santé à Ecublens – Mme la Conseillère Frédérique Landry-Reeb
- 7- Vœux : Lumières aux abords des installations sportives à Ecublens – Pour une valorisation du Bâtiment Villars 13 – Street Workout : plus d'installations, pour une population écublanaise en santé – M. le Conseiller Gabriel Delabays
- 8- Questions : jonctions autoroutières – M. le Conseiller Lorik Hyseni
- 9- Question : Cabine téléphonique – boîte à livres – M. le Conseiller Aitor Ibarrola



Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Vœu sur le rapport-préavis N° 2025/03			
Le rapport est très documenté et propose une analyse approfondie des sites. C'est vraiment très complet et très professionnel. A l'échelle de notre administration communale c'est sans doute ce que l'on fait mieux, je peux en suivre les conclusions : 87 ans de retour sur investissement c'est énorme, ça beaucoup long! C'est cette idée reçue que j'aimerais essayer de déconstruire quand on parle d'infrastructures. Si l'on évaluait un projet uniquement sur son retour sur investissement, nous n'aurions peut-être jamais construit de barrages ou de passerelles, comme celle de la Route de la Pierre. Évidemment, on construit aussi pour bien d'autres raisons : répondre à des besoins, laisser un héritage solide, etc. Ici, on pourrait donc tout à fait imaginer construire des structures porteuses de photovoltaïque pour produire de l'énergie renouvelable locale et pour atteindre nos objectifs énergétiques. Faire du photovoltaïque, ce n'est pas seulement une question de rentabilité financière. C'est aussi un enjeu de sécurité d'approvisionnement énergétique et d'indépendance nationale ! Chaque retard dans la production d'énergie indigène accroît notre dépendance à l'étranger, augmentant ainsi les risques de pénurie, l'incertitude sur les prix, voire même le chantage géopolitique. Faire du photovoltaïque, ce n'est pas seulement une question de rentabilité financière. C'est aussi une valeur, un changement de paradigme : on devient producteur de sa propre énergie sur son propre territoire. Cela nous éduque à utiliser l'énergie lorsqu'elle est disponible (pour le photovoltaïque, quand il y a du soleil), un peu comme on mange des fraises en été, lorsqu'elles sont produites localement. Le photovoltaïque sert à provoquer également la création de regroupements d'auto-consommateurs, un élément crucial du succès d'un projet solaire. Il développe une chaîne de savoir et de compétences professionnelles locales autour de cette technologie. De plus, il permet d'impliquer la population à travers des ateliers participatifs, notamment pour les enfants, avec l'appui de passionnés du solaire. Il y a tout un écosystème à dynamiser. La comparaison des structures porteuses aux toits du bâti d'Ecublens est aussi un peu trompeuse. C'est comme si tous les toits étaient de même nature et de même rentabilité. C'est inexact, il y a des "bons" toits à forte rentabilité et il y a aussi les "mauvais" à faible rentabilité. à l'ombre, difficile d'accès, pas assez solides.... Bien sûr il faut valoriser d'abord les toits faciles, les propriétaires privés l'ont fait continuent de le faire. Mais à un moment donné (maintenant ?) il faudrait bien passer aux toits peu rentables ou/et aux structures porteuses si on veut atteindre nos objectifs. Je formule le vœu que, pour les prochains projets photovoltaïques (comme la déchetterie que j'avais évoquée il y a quelques années), nous soyons un peu plus holistique dans l'appréciation du projet photovoltaïque et plus fédérateur des nombreux talents de notre commune, les laboratoires de l'EPFL ou Coopérative citoyenne Newatts. On a tout pour faire d'Ecublens une vitrine de l'innovation en matière de production d'énergie locale.			
Daniel Sage			
			



Type :

☒ Postulat

☐ Motion

☐ Amendement

☐ Autre (préciser) :

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers collègues,

J'aimerais demander à notre président de mettre à l'ordre du jour du prochain conseil communal un postulat portant le titre « Demande d'étude pour l'éclairage optimisé des Terrains de Sport du Pontet ».

En effet, j'ai constaté que l'utilisation de ces terrains de sport à côté de la piscine d'Ecublens était péjorée à la tombée de la nuit et que les utilisateurs devaient arrêter leur activité par manque de lumière, surtout pendant la période hivernale.

L'objet de mon postulat porte sur l'opportunité de réaliser une étude pour un éclairage optimisé de ces terrains.

Je me réjouis de pouvoir développer ces éléments et d'en débattre avec vous tous lorsque je développerai ce postulat lors de notre prochaine séance.

Je vous remercie pour votre attention

Nom, prénom : Iseni Naser

Signature : *Iseni Naser*

Demande d'étude pour l'éclairage optimisé des Terrains de Sport du Pontet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chères et Chers collègues,

Je me suis récemment rendu sur le terrain de sports du Pontet, à côté de la piscine couverte, et j'ai constaté que beaucoup de jeunes et moins jeunes l'utilisent pour la pratique du basket, football, beach-volley etc. Malheureusement, j'ai aussi constaté qu'à l'heure du crépuscule, l'activité diminue fortement, et les pratiquants sont contraints assez rapidement d'arrêter leur sport favori par manque de lumière. Aucun éclairage artificiel n'est installé à cet endroit.

Cette absence d'éclairage limite fortement l'utilisation de ces équipements sportifs en dehors des heures de jour et, ce faisant, réduit les possibilités d'activités en soirée, notamment durant les mois d'hiver.

De plus, l'éclairage est un élément essentiel pour garantir la sécurité des usagers, en particulier lors des activités sportives en soirée.

La

S'agissant d'un sujet relevant de la compétence de la Municipalité, l'éclairage de cette zone sportive pourrait être une mesure bénéfique pour améliorer la sécurité des pratiquants et rendre ces équipements plus accessibles.

Partant de ce qui précède et considèrent que:

- la zone proche de la piscine du Pontet, incluant le terrain de basket, de football et de beach-volley, ne bénéficie d'aucun éclairage, limitant ainsi l'utilisation de ces équipements sportifs après la tombée de la nuit,
- l'absence d'éclairage sur ces terrains restreint l'accessibilité et la pratique sportive en soirée, particulièrement pour les jeunes et les adultes qui souhaitent utiliser ces infrastructures en dehors des heures diurnes,
- l'installation d'un système d'éclairage dans cette zone améliorerait la qualité de vie des habitants, favoriserait la pratique des sports en plein air et dynamiserait l'activité communautaire en soirée,

Je demande à la Municipalité

1. D'informer notre conseil si un éclairage pour ces terrains est déjà prévu ou si la Municipalité envisage d'installer des luminaires dans un futur proche ?
2. D'étudier, le cas échéant, la possibilité de réaliser un éclairage qui réponde aux normes de sécurité, d'efficacité énergétique et de respect de l'environnement, pour les terrains de basket, de football et de beach-volley situés près de la piscine du Pontet.

3. De réaliser une étude technique et financière concernant cette installation, en tenant compte des aspects sécuritaires, du coût d'installation, des économies d'énergie possibles et des subventions ou aides disponibles.
4. De remettre un rapport aux membres de ce conseil avec les résultats de l'étude lors d'un prochain conseil communal.

Je vous remercie, chères et chers collègues, pour l'attention portée à ce sujet et pour votre soutien.

Iseni Naser





Postulat : Comment la Commune peut-elle accompagner et promouvoir les acteurs économiques et associatifs dans leur transition écologique, tout en renforçant sa promotion économique locale ? (Référence : Action 5.1 du plan d'actions - Plan climat communal)

Ce postulat vise à encourager une réflexion approfondie sur les moyens par lesquels la Commune pourrait jouer un rôle actif dans la transition écologique de ses acteurs économiques et associatifs, tout en renforçant la résilience et l'attractivité économique locale.

Considérant :

1. **L'orientation thématique 5 du Plan climat communal d'Écublens "Mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie"**
 - Accompagner les actrices et acteurs économiques et associatifs dans la transition.
 - Soutenir les circuits courts et l'économie circulaire.
 - Promouvoir l'agriculture urbaine.
2. **L'Action 5.1 du Plan climat communal d'Écublens** qui vise à intégrer la transition écologique au cœur des modes de vie et des activités économiques locales.
3. **Les initiatives similaires entreprises par d'autres communes vaudoises**, comme Gland, qui ont mis en place des mesures pour favoriser les entreprises locales dans leur démarche de durabilité.
4. **Le soutien offert par le Canton de Vaud**, à travers des programmes d'accompagnement en durabilité pour les collectivités et les entreprises, ainsi que le cadre stratégique fixé par son Plan climat cantonal.
5. **Les opportunités économiques offertes par la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**, reconnue comme un levier de performance durable pour les acteurs économiques.

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités :

1. **D'intégrer systématiquement la transition écologique dans la stratégie de promotion économique locale et d'inclure cette thématique lors des événements tels que les rencontres Municipalité & Entreprises.**
2. **De Réaliser une étude de faisabilité** visant à identifier les moyens concrets que la commune pourrait mettre en place pour accompagner les acteurs économiques et associatifs locaux dans leur transition écologique. Cette étude devrait notamment :
 - Évaluer les besoins spécifiques des acteurs locaux en termes de soutien.
 - Identifier les opportunités de synergies entre les différents acteurs du territoire.
3. **D'engager un dialogue avec les acteurs locaux (parties prenantes)**, y compris les entreprises, associations et coopératives, afin de comprendre leurs attentes sur ce sujet, en explorant divers formats de consultation, tels que des ateliers participatifs, des enquêtes ou des groupes de travail thématiques.



Postulat : Comment la Commune peut-elle accompagner et promouvoir les acteurs économiques et associatifs dans leur transition écologique, tout en renforçant sa promotion économique locale ? (Référence : Action 5.1 du plan d'actions - Plan climat communal)

4. **De renforcer la collaboration avec le Canton de Vaud et les Hautes Écoles**, pour bénéficier de ressources financières et d'expertises dans l'accompagnement de la transition écologique.
5. **Explorer, renforcer et mettre en place des partenariats avec des organisations reconnues** (coopératives, entreprises ou ONG) pour co-construire des solutions favorisant la transition écologique. Ces partenariats pourraient porter sur des initiatives comme des projets pilotes en économie circulaire, des solutions d'agriculture urbaine, ou des actions en faveur de la biodiversité, tout en restant ouverts à d'autres idées adaptées aux spécificités d'Écublens.

Charles Koller



Postulat économie - introduction



1. Introduction
2. Considération
3. Demandes
4. Quelques exemples





Postulat économie - introduction



Postulat : Une question

Comment la Commune peut-elle accompagner et promouvoir les acteurs économiques et associatifs dans leur transition écologique, tout en renforçant sa promotion économique locale ? (Référence : Action 5.1 du plan d'actions - Plan climat communal)





Postulat économie - introduction



Objectif:

Ce postulat vise à encourager une réflexion approfondie sur les moyens par lesquels la Commune pourrait jouer un rôle actif dans la transition écologique de ses acteurs économiques et associatifs, tout en renforçant la résilience et l'attractivité économique locale.

Objectif du postulat:

💡 Encourager une réflexion approfondie sur le rôle de la Commune dans la transition écologique des acteurs économiques et associatifs.

🌱 Faciliter l'accompagnement des entreprises et associations locales vers des pratiques durables.



Postulat économie - Considérations



1. L'orientation thématique 5 du Plan climat communal d'Écublens "Mettre la transition écologique au cœur de nos modes de vie"

- Accompagner les actrices et acteurs économiques et associatifs dans la transition.
- Soutenir les circuits courts et l'économie circulaire.
- Promouvoir l'agriculture urbaine.

Planclimat
Ville d'Ecublens (VD)

5

**Mettre la transition
écologique au cœur
de nos modes de vie**



Postulat économie - Considérations



Actions

5.1 — Accompagner les actrices et les acteurs économiques et associatifs dans la transition

N°	Titre	Volet concerné	Effet attendu	Complexité	Instrument
5.1.1	Développer un réseau d'entreprises désirant s'engager dans une démarche de durabilité.	Atténuation	★ ☆ ☆	★ ★ ☆	Sensibilisation Communication
5.1.2	Soutenir les entreprises désirant optimiser leur consommation énergétique par le biais du programme PEIK.	Atténuation	★ ☆ ☆	★ ☆ ☆	Incitation
5.1.3	Étudier la faisabilité d'une plateforme logistique pour la livraison à vélo cargo sur le dernier kilomètre.	Atténuation	★ ☆ ☆	★ ☆ ☆	Gestion
5.1.4	Promouvoir auprès des établissements publics de restauration et cantines d'entreprises une offre de restauration privilégiant les produits à faible impact carbone — notamment sans viande —, de saison, en circuits courts et issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement.	Atténuation	★ ☆ ☆	★ ☆ ☆	Sensibilisation Communication
5.1.5	Encourager les magasins alimentaires et les prestataires de restauration à l'emporter à promouvoir les emballages personnels — contenants, sacs — pour l'achat en vrac et communiquer sur cette possibilité auprès de la population — notamment en poursuivant l'action <i>Lunch-attitude</i> .	Atténuation	★ ☆ ☆	★ ☆ ☆	Sensibilisation Communication Incitation
5.1.6	Interdire tous les emballages, contenants, et sacs plastiques à usage unique dans le cadre des manifestations organisées sur l'espace public / accordées par la Municipalité — avec un délai transitoire de trois ans.	Atténuation	★ ★ ☆	★ ☆ ☆	Réglementation

2. L'Action 5.1 du Plan climat communal d'Écublens qui vise à intégrer la transition écologique au cœur des modes de vie et des activités économiques locales.



Postulat économie - Considérations

3. Les initiatives similaires entreprises par d'autres communes vaudoises, comme Gland, qui ont mis en place des mesures pour favoriser les entreprises locales dans leur démarche de durabilité.

La Ville de Gland a lancé en Juin 2024 une nouvelle mesure d'accompagnement de porteurs de projets locaux - l'Incubateur Nouvelle Economie.

Vous avez un projet entrepreneurial ?

Une idée créative qui a le potentiel de dynamiser l'économie à Gland ?

Une entreprise en pleine transformation ?

Le nouvel Incubateur de la Ville de Gland est fait pour vous !

Organisé une année sur deux en alternance avec le prix Nouvelle Economie, l'Incubateur Nouvelle Economie propose à des porteurs de projets entrepreneuriaux, un catalogue de formations, d'ateliers et de mise en réseau avec des experts et des entrepreneurs.

Qui sont les porteurs de projets éligibles ?

Cette nouvelle mesure s'adresse à :

- des personnes physiques ou morales ;
- installés à Gland ou qui prévoient une présence à Gland ;
- correspondant aux critères de la Nouvelle Economie.



Postulat économie - Considérations

4. Le soutien offert par le Canton de Vaud, à travers des programmes d'accompagnement en durabilité pour les collectivités et les entreprises, ainsi que le cadre stratégique fixé par son Plan climat cantonal.



Faciliter la transition des entreprises vaudoises

Les missions de Viva sont définies par une vision commune portée par les associations économiques et régionales.

Mission 1.

Sensibiliser et former le tissu économique sur les sujets de la durabilité, pour faire face aux enjeux.

Mission 2.

Inspirer et promouvoir les actions fortes mises en place par les entreprises

Mission 3.

Rendre l'information accessible en proposant un point d'accès commun vers des ressources pertinentes et concrètes

Fonds de soutien à l'économie durable

Bénéficiaires

Les entreprises établies dans le canton de Vaud et dotées d'une personnalité juridique (personnes morales) peuvent solliciter les aides financières délivrées par le SPEI, conformément au cadre légal défini par le décret accordant un crédit de CHF 105 millions pour la création de fonds dédiés à l'innovation, à l'immunothérapie oncologique et à l'économie durable (articles 13 à 15).



Postulat économie - Considérations

5. Les opportunités économiques offertes par la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), reconnue comme un levier de performance durable pour les acteurs économiques.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

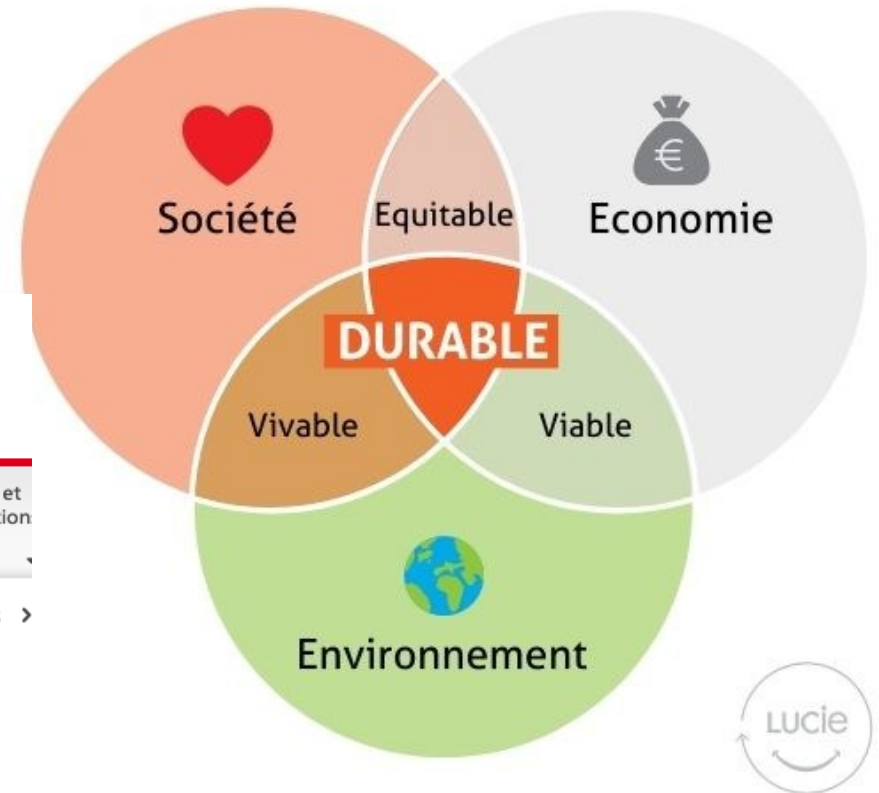
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO

Situation économique & Politique économique	Economie extérieure et Coopération économique	Travail	Promotion économique	Pratiques commerciales et publicitaires	Services et publication
---	---	---------	----------------------	---	-------------------------

[SECO - Secrétariat d'Etat à l'économie](#) > [Economie extérieure et Coopération économique](#) > [Relations économiques](#) > [Développement durable et conduite responsable des entreprises](#) > [Responsabilité sociétale des entreprises \(RSE\)](#)

[< Développement durable et conduite responsable des entreprises](#)

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)





Postulat économie - Demandes

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités:

1. D'intégrer systématiquement la transition écologique dans la stratégie de promotion économique locale et d'inclure cette thématique lors des événements tels que les rencontres Municipalité & Entreprises.

- ✓ **Tous les acteurs réunis, idéal pour sensibiliser et mobiliser.**
- ✓ **Créer des synergies.**
- ✓ **Informar sur les subventions et dispositifs de soutien.**
- ✓ **Compétitivité et innovation.**
- ✓ **Valorisation du territoire : Renforcer l'attractivité d'Écublens.**

Concours annuel «économie circulaire»
Ateliers « Entreprises & Transition »
Accompagnement spécifique de PME dans la transition

Greffé municipal

PROMOTION ECONOMIQUE

Afin de mettre en avant les atouts de notre Ville, une rencontre fructueuse entre la Municipalité et les dirigeants des entreprises situées sur notre territoire, organisée par le Greffé municipal avec le soutien de Lausanne Région, a eu lieu le jeudi 23 novembre 2023 dans les locaux de l'entreprise sociale et formatrice Afiro. Lors de cette soirée, plusieurs interventions ont permis d'informer les différents acteurs économiques de la Ville des possibilités à leur disposition. Après une présentation des missions ainsi que des activités de l'association Afiro, et une visite du secteur « boulangerie », un apéritif dinatoire concocté et servi par l'entreprise hôte a permis de mettre les entreprises présentes, issues de différents domaines, en relation.





Postulat économie - Demandes

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités:

2. De Réaliser une étude de faisabilité visant à identifier les moyens concrets que la commune pourrait mettre en place pour accompagner les acteurs économiques et associatifs locaux dans leur transition écologique. Cette étude devrait notamment :

- Évaluer les besoins spécifiques des acteurs locaux en termes de soutien.
- Identifier les opportunités de synergies entre les différents acteurs du territoire.

Un diagnostic précis
Une approche adaptée
Optimiser les ressources
Créer des synergies
Maximiser l'impact

Identifier les synergies locales : Cartographie des initiatives existantes
Expérimentation via un projet pilote



Postulat économie - Demandes

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités:

3. D'engager un dialogue avec les acteurs locaux (parties prenantes), y compris les entreprises, associations et coopératives, afin de comprendre leurs attentes sur ce sujet, en explorant divers formats de consultation, tels que des ateliers participatifs, des enquêtes ou des groupes de travail thématiques.

Définition des parties prenantes

Les parties prenantes sont toutes les personnes, organisations ou groupes qui ont un intérêt direct ou indirect dans un projet, une politique ou une activité



- Entreprises locales (PME, artisans, commerces)
- Associations et coopératives
- Municipalité et administration communale
- Habitants et consommateurs
- Institutions académiques et Hautes Écoles
- Canton et autres collectivités publiques
- Acteurs financiers

Ateliers participatifs
Enquête locale sur les attentes et besoins



Postulat économie - Demandes

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités:

4. De renforcer la collaboration avec le Canton de Vaud et les Hautes Écoles, pour bénéficier de ressources financières et d'expertises dans l'accompagnement de la transition écologique.

- Accès à des ressources financières
- Expertise scientifique et technique
- Effet de levier
- Projets pilotes et études
-

Mobiliser les aides existantes pour les PME
Impliquer les étudiants dans des projets concrets (facilitateur)
Expérimentation de solutions locales en économie circulaire



Postulat économie - Demandes

Nous demandons à la Municipalité d'étudier les possibilités:

5. Explorer, renforcer et mettre en place des partenariats avec des organisations reconnues (coopératives, entreprises ou ONG) pour co-construire des solutions favorisant la transition écologique.

Ces partenariats pourraient porter sur des initiatives comme des projets pilotes en économie circulaire, des solutions d'agriculture urbaine, ou des actions en faveur de la biodiversité, tout en restant ouverts à d'autres idées adaptées aux spécificités d'Écublens.

- Unir les forces
- Bénéficier d'un savoir-faire
- Favoriser une dynamique
- S'adapter aux spécificités d'Écublens

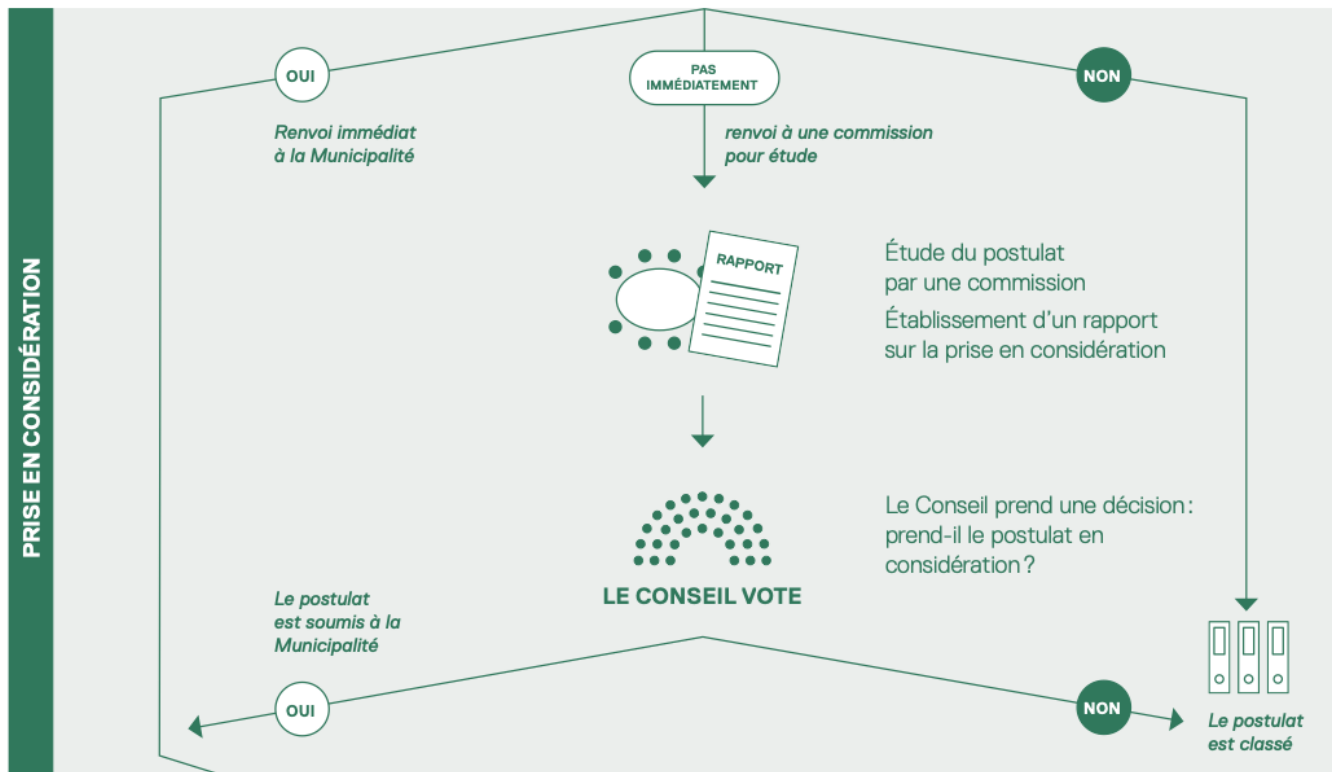
Mettre en place une ressourcerie locale pour la réutilisation et la réparation d'objets.

Encourager les entreprises locales à valoriser leurs déchets en créant des synergies.



Postulat économie

Comment la Commune peut-elle accompagner et promouvoir les acteurs économiques et associatifs dans leur transition écologique, tout en renforçant sa promotion économique locale ? (Référence : Action 5.1 du plan d'actions - Plan climat communal)



MERCI !

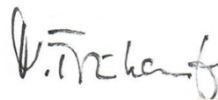


**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 12.02.2025

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Question commune des groupes du Conseil Communal (JA)			
Jonction autoroutière (JA) - Question (FORUM, PSIG, PLR, VERTS, UDC) Le 30 janvier 2025 nous avons appris par un Communiqué de presse que la Municipalité de Chavannes s'est prononcée définitivement contre le projet de la jonction autoroutière sur son territoire. Or, comme vous le savez également, les 2 jonctions d'Ecublens et de Chavannes étaient intimement liées. En effet, les « poches » créées (concept utilisé par l'OFROU) devaient permettre de basculer le trafic local vers l'une ou l'autre jonctions et de minimiser ainsi les nuisances pour chaque commune pour autant qu'elles soient mises en service simultanément. En 2014, lors de la consultation du projet général, la Municipalité a exigé de l'OFROU et de la DGMR que les deux jonctions d'Ecublens et de Chavannes soient ouvertes simultanément. Ce rappel avait été fait lors de l'interpellation urgente du Conseiller José Birbaum en décembre 2018. Le 7 décembre 2018, le Conseiller José Birbaum avait également déposé une résolution largement acceptée par le Conseil Communal d'Ecublens, demandant que la Municipalité d'Ecublens fasse de cette simultanéité une priorité pour l'acceptation du projet. Effectivement l'opposition déposée par la commune mentionnait cette exigence. C'est d'ailleurs la seule parmi tous les autres objets soumis par la commune, qui a été acceptée par l'OFROU. On peut lire, à la page 74 du document d'approbation des plans partagé par le DETEC : « l'OFROU a accepté le point (5) et a proposé le rejet de l'opposition pour le surplus. » Puis, à la page 75 du même document : « 5) L'OFROU confirme son engagement pour la mise en service simultanée des deux jonctions d'Ecublens et Chavannes-près-Renens. » L'historique et le suivi du projet de la suppression du goulet d'étranglement de Crissier montrent qu'il y a une volonté de tous les partis de voir un projet global se finaliser dans son ensemble afin d'assurer un développement harmonieux et avec un moindre impact négatif auprès des Villes. Au vu du changement radical imposé par Chavannes, nous avons aujourd'hui une question et des vœux que nous adressons à la Municipalité. Dans l'article paru dans 24heures à propos de la décision de Chavannes, la Conseillère d'État Nuria Gorrite annonce la tenue d'assises de la mobilité de l'Ouest lausannois. Notre question: Quelle sera la position défendue par la municipalité lors de ces assises organisées par le Canton ?			
Nom, prénom :			
Signature :			



Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Interpellation			
Où nous mènent les jonctions autoroutières ? Depuis la dernière version du projet de la jonction autoroutière d'Ecublens en 2018 avec la mise en service simultanée des deux nouvelles jonctions Chavannes et Ecublens pour faire fonctionner les poches, plusieurs faits nouveaux sont apparus qui ont profondément changé le concept fondateur de ce projet : - La commune s'est dotée d'un plan climat qui vise une diminution de 34% du nombre de voitures/mille habitants pour 2030 et qui se poursuivra en 2050. - Les TL ont débuté la mise en place de nouveaux services qui permettront la réalisation d'un transfert modal d'ici 10 ans. - La Municipalité de Chavannes a dénoncé sa convention avec l'OFROU et le Canton concernant la Jonction de Chavannes ; en réaction le Canton propose des Assises de la Mobilité dans l'Ouest. - Le DETEC a annoncé récemment la levée de toutes les oppositions, y.c. l'opposition de la Municipalité d'Ecublens qui demandait « l'ouverture simultanée Chavannes et Ecublens ». Le DETEC précise « qu'il n'entre plus en matière depuis le retrait du projet de la Jonction de Chavannes » et cela indépendamment de la décision de la Municipalité de Chavannes. Notre interpellation consiste à demander à la Municipalité si elle s'est préoccupée de ces changements de conditions cadres et du nouveau contexte. Le projet est complètement transformé avec des répercussions négatives sur la qualité de vie des habitants, que l'on peut facilement anticiper, forte augmentation des nuisances (trafic, bouchons, bruit, pollution, particules fines) et forte augmentation du coût des aménagements à charge de la commune. Au vu de ces considérations, comment la Municipalité a-t-elle fixé les seuils de soutenabilité pour les habitants d'Ecublens et pour les finances de la commune ? Quels sont ses niveaux de tolérance ? Quels moyens a-t-elle engagés pour défendre les intérêts de la commune et de ses habitants lors des discussions ou lors des prochaines Assises ? Quels gains espère-t-elle tirer de ce projet de jonctions en matière de report modal et en espace libéré pour la réalisation des infrastructures de transport public, comme promis dans le projet initial ?			
Daniel Sage		Maya Frühauf	
			



Vœu de Frédérique Landry-Reeb émis lors de la séance du Conseil communal d'Ecublens du 13.02.2025..

Concernant les mesures de prévention et de sensibilisation en matière de santé à Ecublens

Sachant que :

- Le surpoids et l'obésité (sources d'autres risques comme le diabète, les maladies cardiovasculaires ou le cancer, augmentent dans toutes les couches de la population, en particulier chez les enfants, les jeunes et dans les milieux défavorisés,
- L'incidence de maladies cardiovasculaires et les risques qui y sont liés (infarctus, AVC, etc.) peuvent être minimisés dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, par des mesures de prévention, p.ex. en lien avec l'alimentation, la gestion du stress ou l'activité physique,

j'émet le vœu que la Municipalité d'Ecublens **explore la mise en place des mesures suivantes**, en pleine adéquation avec ses prérogatives communales et en complément de son programme existant de prévention et de sensibilisation en matière de santé :

1. **Multiplication de mesures et d'ateliers ludiques** de sensibilisation et prévention en matière de santé en lien avec l'alimentation, la gestion du stress et l'activité physique, dans le préscolaire, le parascolaire et les écoles (là où la Commune a des prérogatives, p.ex. **activités facultatives**, notamment en lien avec l'alimentation et/ou l'activité physique, lors de **sorties hors cadre**, de **camps/semaines au vert**, **cours à option**, etc.).
2. **Recours à la Slow Mobil** (ou à d'autres initiatives similaires), **cuisine** pédagogique moderne aménagée dans une roulotte itinérante visant à sensibiliser les **enfants** et leur famille à une **alimentation gourmande, saine et durable** - lors d'activités parascolaires, d'activités hors-cadres ou de camps à option (www.slowmobil.ch)



3. **Mobilisation des agriculteurs/trices** de la Commune en soutien des mesures et supports éducatifs mis à disposition et financés par l'agriculture (**brochures, études d'une branche de production « clé en main », école à la ferme, Agro Image**) et incitation auprès des **enseignants** à utiliser ces supports.
4. **Lobby auprès du Canton** pour le développement :
 - de cours d'**économie familiale en lien avec la santé**
 - de cours de **cuisine de base et diététiques (pour toutes et tous** et non pas en option pour les élèves de la voie moins exigeante).

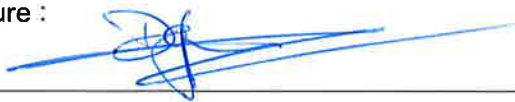
Frédérique Landry-Reeb

Frédérique Landry-Reeb



**Conseil communal
Ecublens VD**

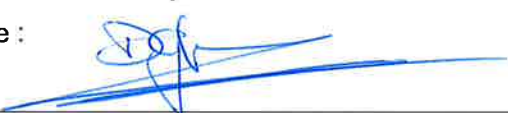
Ecublens VD, le 13.02.2025

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Voeu			
Titre : Lumières aux abords des installations sportives à Ecublens En complément du postulat de Monsieur le Conseiller Iseni Naser – « Demande d'étude pour l'éclairage optimisé des Terrains de Sport du Pontet », il est nécessaire d'y inclure l'ensemble des terrains sportifs touchés par la problématique évoquée dans le postulat. Ainsi, j'émetts le voeu suivant : Que la Municipalité inclue dans l'étude qui sera menée la possibilité d'installer des éclairages aux abords du terrain Multisports du Pontet, situé à proximité du collège du Pontet, entre le skatepark et la Sorge. Je remercie par avance la Municipalité pour la considération qu'elle portera à ce voeu.			
Nom, prénom : Delabays Gabriel Signature : 			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 13.02.2025

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Voeu			
Titre : Pour une valorisation du bâtiment Rue du Villars 13 Ce voeu concerne le préavis 2025-01 : Réfection et isolation de la toiture du bâtiment sis rue du Villars 13 – Crédit de construction. Il est nécessaire de témoigner de la mémoire historique et villageoise aux bâtiments anciens situés sur notre commune. Il s'agit aussi ici de répondre aux défis de notre commune en matière de besoins en bâtiments publics. Dans le même temps, il faut tenir compte d'une évolution future du bâtiment Rue du Villars 13. A ce titre, je dépose donc le voeu suivant : J'émet le voeu que la Municipalité réfléchisse à un projet global de mise en valeur du bâtiment situé à la Rue du Villars 13. Ce projet devrait inclure la dimension de servir à la population d'Ecublens, dans un esprit d'utilité publique, tout en mettant en valeur le patrimoine historique et les différentes fonctions qu'a eu ce bâtiment tout au long de ses deux siècles d'existence. Je remercie la Municipalité pour l'attention qu'elle portera à ce voeu, qui se veut constructif et propose une solution au regard de l'importance historique du bâtiment Rue du Villars 13.			
Nom, prénom : Delabays Gabriel Signature : 			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 13.02.2025

Type :	☐ Postulat	☐ Motion	☐ Amendement
☒ Autre (préciser) : Voeu			
Titre : Street Workout : Plus d'installations, pour une population ecublanaise en santé ! Lors du Conseil du 31 mars 2023, Monsieur le Conseiller Daniel Sage avait déposé le voeu suivant : Callisthénie – Street workout - encourager la Municipalité d'étudier la possibilité d'avoir une ou deux installations. Pour rappel, ce type d'installations vise à pouvoir pratiquer un ensemble d'exercice physique, de musculation et de gymnastique. Ces installations sont en particulier très populaires chez les jeunes. Ils constituent aussi des lieux de rencontres entre les jeunes et jouent un rôle de renforcement de la cohésion sociale. La Municipalité avait répondu favorablement au voeu de Monsieur le Conseiller Daniel Sage, indiquant qu'une demande similaire avait été formulée par le secteur Jeunesse d'Ecublens et appuyée dans le cadre de la démarche participative "Epenex Evolue". Un Street Workout a depuis été inauguré, à Epenex, le 2 novembre 2024. Ce type de structure connaît un succès toujours grandissant partout en Suisse, avec de nouvelles installations réalisées dans plusieurs communes. Plusieurs installations ont été réalisées particulièrement dans la région lausannoise à Renens, St-Sulpice et Lausanne, ou sont en réflexion. A ce titre, j'émets donc le voeu que la Municipalité étudie la possibilité d'installer une voire plusieurs installations supplémentaires de type Street Workout à Ecublens, sur le modèle de celle installée à Epenex. Je remercie par avance la Municipalité pour la considération qu'elle portera à ce voeu.			
Nom, prénom : Delabays Gabriel			
Signature : 			



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 13.02.2025

Type :

☐ Postulat

☐ Motion

☐ Amendement

☒ Autre (préciser) : Question

Le 30 janvier 2025, le DETEC a envoyé le document « Approbation des plans » aux opposants du projet définitif pour les routes nationales nommée « N01 Suppression du goulet d'étranglement de Crissier », mais aussi au requérant, c'est-à-dire l'Office fédéral des routes (OFROU).

Ce document nous explicite les faits et l'ouverture de la procédure d'approbation des plans pour le projet définitif « N01 Suppression du goulet d'étranglement de Crissier » auprès du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) (page 6 du document). Le projet définitif est, selon la page 6 du document, composé de différents projets partiels (TAP I à XIII). Or, on comprend lorsqu'on lit le document, que deux projets partiels disparaissent du projet définitif : le TAP IV (4) « Nouvelle jonction de Chavannes » et le TAP V (5) « Projet de protection contre le bruit sur les Communes de Lausanne, Chavannes-près-Renens, Ecublens, Crissier, Bussigny, Villars-Ste-Croix et Echandens ».

En me référant à l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN), l'article 15 : « Manière de procéder en cas de modification substantielle du projet » dispose que : « Si le projet initial subit des changements importants pendant la procédure d'approbation des plans, le projet modifié doit être à nouveau soumis aux intéressés pour avis et, le cas échéant, mis à l'enquête publique ». Or, aujourd'hui, deux projets partiels ont été retiré du projet définitif qui a été soumis au DETEC. Ce retrait aura forcément des conséquences sur Ecublens, tant au niveau des coûts budgétaire que des coûts sur la santé de ses habitants.

À la page 498 du document d'approbation des plans du DETEC, il est signalé qu'un recours au Tribunal administratif fédéral peut être fait dans les 30 jours suivant sa notification.

Par conséquent mes questions sont les suivantes : la Municipalité a-t-elle envisagé de faire un recours ? Si non, celui-ci serait-il envisageable pour le cadre juridique rapporté ou pour d'autres raisons juridiques ?

Nom, prénom : Hyseni, Lorik

Signature :



**Conseil communal
Ecublens VD**

Ecublens VD, le 13.02.2025

Type :

☐ Postulat

☐ Motion

☐ Amendement

☒ Autre (préciser) : Question à la Municipalité

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, chers conseillers et conseillères,

Je me permets de prendre la parole aujourd'hui avec une petite anecdote. Il y a quelques mois, j'ai remarqué l'installation d'une "cabine téléphonique" aux abords du collège de la Coquerallaz. J'ai immédiatement pensé : "Super, une nouvelle boîte à livres va bientôt voir le jour !" Après tout, notre belle commune est déjà connue pour ses initiatives littéraires. J'étais tout réjoui à l'idée de voir cette cabine se transformer en un véritable trésor de partage de livres.

Cependant, quelques mois plus tard, je constate que cette cabine est restée dans son état initial, un peu comme un livre qui attend d'être ouvert. Alors, avant qu'elle ne devienne le décor d'une comédie romantique où les livres ne se rencontrent jamais, j'aimerais poser quelques questions à notre chère municipalité :

- Avez-vous un projet d'aménagement et de décoration pour cette cabine, afin qu'elle puisse accueillir des livres que nos habitants auront envie de partager ?
- Si oui, pouvez-vous nous donner une idée des délais pour ces aménagements ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses et pour toutes les belles initiatives que vous mettez en place pour enrichir notre commune. Qui sait, peut-être que cette cabine deviendra bientôt le nouveau point de rencontre des amateurs de lecture.

Merci à Tous !

Nom, prénom : IBARROLA Aitor

Signature :

J'aimerais encore préciser que j'ai rédigé
cette intervention hier soir. On m'a signalé
aujourd'hui, et j'ai pu le constater personnelle-
ment sur place, que cette cabine était en cours
d'aménagement aujourd'hui même.

C'est une ^{folle} ~~belle~~ coïncidence, et les réponses à
mes questions sont ainsi répondues de facto,
et dans un temps record (si j'ose dire).

Encore merci pour cette belle initiative,

ARB.